

BUDGET

2021

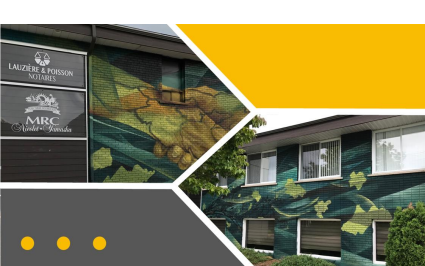


ADOPTION
le 25 novembre 2020



TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
BUDGET 2021 – PAR PARTIE	
Sommaire	57
I A - Administration générale	59
I B - Prévention incendie	62
I C - Service de géomatique.....	63
I D - Programme de rénovation	64
I E - Aménagement.....	65
II - Évaluation foncière	67
III - Cours d'eau	68
IV A - Promotion et développement économique	69
IV B - Développement culturel	71
IV C - Promotion territoire et tourisme	72
V - Fibre optique	73
VI - Cotisation FQM	74
VII - Inspection municipale	75
VIII - Bibliothèques	76
IX - Transport collectif	77
X - Fonds local d'investissement Fonds local solidarité	78
XI - Insectes piqueurs	79
RÉSUMÉ DES QUOTES-PARTS (PAR PARTIE).....	80
DÉTAIL DES QUOTES-PARTS (PAR MUNICIPALITÉ).....	82
SOMMES À PRÉVOIR – SERVICES D'INSPECTION INCENDIE	84



MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2020 restera marquée du sceau de la pandémie du coronavirus (COVID-19). En quelques mois, le contexte socio-économique dans lequel nous évoluons a été chamboulé drastiquement. La croissance économique et le plein emploi ont fait place à l'incertitude, la fermeture temporaire, qui pourrait devenir permanente, de certaines entreprises, une augmentation du taux de chômage, accompagnée d'une plus grande détresse psychologique due à cette morosité ambiante. Les finances publiques, en excellente santé, seront, pour les prochaines années, écrites à l'encre rouge du déficit. Bien qu'il soit sans doute encore trop tôt pour prédire quels seront les effets durables laissés par cette situation sans précédent, un récent rapport¹ publié par le *Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations* (CIRANO) suggère néanmoins que les effets de la pandémie pourraient se faire sentir encore longtemps sur les finances publiques.

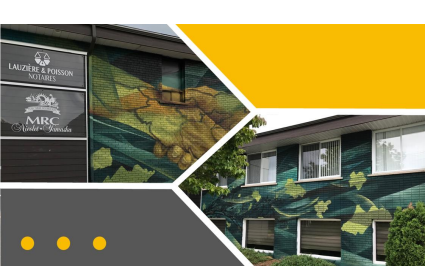
Un tel contexte a conduit la MRC de Nicolet-Yamaska à réviser certaines de ses priorités et à faire place à de nouvelles. Certains des enjeux que nous avons ciblés avant la crise, s'en trouvent aujourd'hui accentués. C'est dans ce contexte encore incertain que s'inscrit donc ce budget 2021. Afin de guider ses actions au cours des prochaines années, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée en 2020 d'une planification stratégique pour la période 2020-2024, afin de répondre à ces enjeux. Cette planification contient quatre grandes orientations stratégiques :

1. La transition socio-écologique du territoire ;
2. La transition numérique des municipalités et des entreprises ;
3. La transition collaborative des organisations ;
4. L'attraction de main-d'œuvre.

Les plans d'action annuels de la MRC viendront établir les mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs spécifiques associés à ces orientations. Des choix devront être faits en fonction des priorités établies, pour tenir compte de ce nouveau contexte socioéconomique et financier. Nos valeurs de concertation et de respect, notre leadership, notre éco-engagement et la qualité de nos services sont plus que jamais à mettre au cœur de nos actions. Le budget 2021 vise donc à planifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de mettre en œuvre cette planification et à soutenir le personnel de l'organisation et les partenaires qui sont mobilisés à cette fin.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de ces orientations, le budget proposé pour l'année 2020 s'élève à 5 637 161 \$. Il s'agit d'un budget équilibré répondant à l'engagement d'une croissance contrôlée des

¹ ACHOU, Bertrand et al. (2020) La pandémie de Covid-19 et ses effets sur les finances publiques du gouvernement du Québec 2020-2035. Cirano, <https://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2020RP-29>



dépenses. Ainsi, l'augmentation des quotes-parts par rapport à l'an dernier est de 0,9 % (16 504 \$), comparativement à 1,5 % (31 270 \$) en 2020, en 2019 (30 818 \$) et en 2018 (23 680 \$), à 1,2 % (19 219 \$) en 2017 et à 1,4 % (21 569 \$) en 2016.

La richesse foncière uniformisée s'élève en 2020 à 3 211 070 071 \$, soit une légère augmentation de 1,4 % par rapport à 2019 (3 165 372 094 \$). Cette hausse s'explique en grande partie par les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles sur le territoire ainsi que par la hausse des valeurs foncières agricoles.

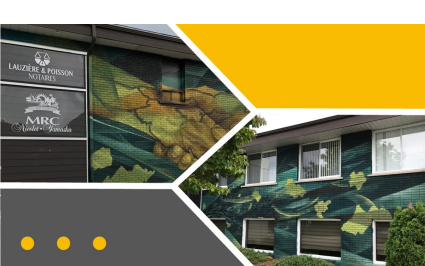
Le présent budget établit également une répartition des sommes résiduelles provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), qui succède au Fonds de développement des territoires (FDT). Ces sommes sont affectées au soutien aux entreprises et à la mise en œuvre de projets qui découleront des priorités de développement définies par le Conseil.

Le budget 2021 contient six appropriations de surplus, pour un total de 240 000 \$, dont 215 000 \$ dans le fonds des surplus non affectés et 25 000 \$ dans le fonds de travaux d'urgence pour les cours d'eau. Ces appropriations seront néanmoins en partie compensées par le retour d'un investissement de 120 000 \$. L'état anticipé des surplus non affectés s'élèvera donc à environ 240 000 \$ au 31 décembre 2021.

L'état anticipé du surplus après ces appropriations est estimé à 240 000 \$. Ces appropriations s'avèrent nécessaires pour contrôler la croissance des quotes-parts des municipalités, sans financer de dépenses récurrentes et en préservant une marge de manœuvre financière suffisante pour parer aux imprévus.

Le Conseil a également procédé à différentes demandes de subvention en 2020, afin d'obtenir un financement complémentaire pour la réalisation de certains projets prévus au présent budget. L'obtention de certaines de ces subventions pourraient réduire l'appropriation des surplus non affectés prévus au présent budget.

Michel Côté, Ph.D.
Directeur général



PARTIE I A – Administration générale

L'implication des élus municipaux et la collaboration des municipalités demeurent des facteurs essentiels de succès pour la MRC. Les politiques de gouvernance adoptées en 2018 et la révision des règlements administratifs ont entraîné des changements visant à renforcer encore davantage le rôle des élus, la collaboration avec les municipalités et l'expertise de l'équipe administrative de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Cela s'est traduit, depuis, par une plus grande implication des élus et, par conséquent, un accroissement de la charge de travail. C'est pourquoi la MRC a procédé, l'an dernier, à une révision du règlement sur le traitement des élus, afin d'ajuster la rémunération à la charge de travail exigée.

LÉGISLATION

Les élus de la MRC de Nicolet-Yamaska poursuivront leur importante implication dans les travaux de la MRC en 2021, notamment par la tenue des séances mensuelles de travail, introduites de façon régulière en 2019 dans le but d'étudier plus en profondeur les dossiers stratégiques de la MRC et d'établir la planification et le développement d'orientations pour l'ensemble de l'organisation.

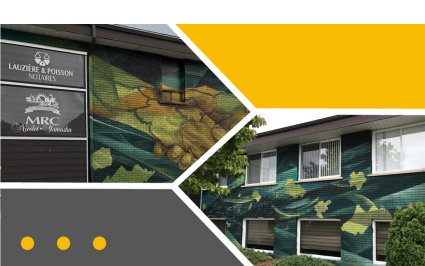
SÉANCES DE TRAVAIL

Le calendrier de rencontres prévoit donc, pour la prochaine année, les séances suivantes, dont certaines devront vraisemblablement, en raison du contexte socio-sanitaire qui prévaut, se dérouler en visioconférence :

- 10 séances régulières du Conseil des maires ;
- 9 séances de travail ;
- 1 séance de travail à la mi-novembre pour la préparation du budget.

L'implication des élus se traduira également par une participation aux travaux des différents comités sectoriels de la MRC.

Les maires ont aussi mis en place, à partir de 2019 des communautés de pratique, où ils peuvent échanger entre eux, dans un cadre convivial, sur différents sujets d'intérêt. Ces communautés se poursuivront en 2021.



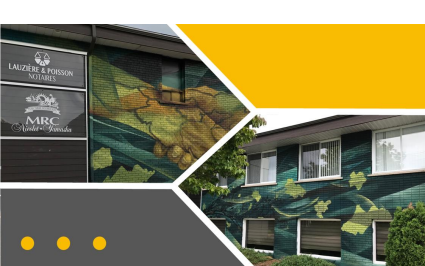
PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE

Toujours dans cette idée de collaboration et de partage, les élus ont soulevé l'importance d'une collaboration accrue entre les municipalités, qui sont confrontés à d'importants enjeux liés notamment à la rareté de main-d'œuvre et à la charge croissante de responsabilités qui leur sont dévolues. Qu'importe la taille des municipalités, les lois et règlements s'appliquent à chacune d'entre elles de la même manière, ainsi que toutes les obligations qui peuvent en découler par la suite. Cependant, les ressources tant humaines, financières que physiques ne sont définitivement pas les mêmes pour chaque municipalité.

Souvent confrontées à des problématiques de recrutement, d'attraction et de rétention de personnel, d'expertise appropriée, etc., les municipalités cherchent constamment de nouvelles avenues afin de pallier à ces problématiques qui peuvent être lourdes de conséquences. Le regroupement de services municipaux s'avère être une solution de plus en plus préconisée par de nombreux conseils municipaux. Dans la perspective de connaître les alternatives qui s'offrent à eux, les conseils municipaux des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska et le Conseil de la MRC, ainsi que leur direction générale respective ont confié un mandat à la firme Pro-Gestion afin de connaître les différentes possibilités inhérentes à un regroupement ou partage de services et/ou d'effectifs.

Ainsi, dans un contexte de restructuration organisationnelle possible et en fonction des orientations stratégiques de chaque municipalité et de la MRC, un plan de main-d'œuvre permettant de bien visualiser tous les besoins et toutes les possibilités inhérentes à d'éventuels regroupements ou partages de services et/ou d'effectifs a été réalisé, et ce, afin de répondre aux besoins futurs des municipalités locales, selon leurs principaux secteurs d'activité (administration, travaux publics, loisirs et communication).

Une première mise en commun issue de ce plan concernera le soutien informatique. Les systèmes informatiques sont au cœur du travail des employés municipaux. Lorsqu'un bris survient ou qu'un dysfonctionnement d'un de ses systèmes survient, les municipalités sont souvent démunies et sont dépendantes des entreprises spécialisées en informatique, de leur horaire et disponibilité. Les petites municipalités n'ont pas les ressources pour embaucher une ressource dédiée à l'informatique. Une coopération améliorerait la gestion des équipements réseau et diminuerait le temps d'analyse à chaque intervention réseautique sur le territoire. De plus, l'aspect de la sécurité informatique en générale préoccupe beaucoup les dirigeants municipaux. Nous avons vu récemment plusieurs cyberattaques ciblant des organisations municipales. C'est pourquoi beaucoup d'énergie est mis à trouver des solutions pour se protéger contre les menaces de toutes les sortes en ce qui a trait à la sécurité informatique.



Les coûts et l'énergie qui est mise par chacune des municipalités peuvent être mis en commun pour faciliter et uniformiser les solutions de sécurité informatique. Une mise en commun diminuerait grandement les coûts et améliorerait l'efficacité de la résolution des problèmes informatiques. Elle permettra aussi un service direct avec les organisations municipales, une uniformité dans la gestion des équipements informatiques, et une connaissance précise de l'ensemble du réseau informatique du territoire.

Dans l'ensemble des organisations municipales du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (incluant la MRC elle-même), seule la Ville de Nicolet dispose actuellement d'une ressource dédiée à l'informatique avec une banque d'heures fixe pour toute la gestion informatique de la ville. Depuis l'an dernier, la Ville de Nicolet partage cette ressource avec la MRC. Afin de répondre aux besoins croissants des municipalités, le budget 2021 prévoit l'embauche d'une seconde ressource en informatique, qui assumera les différentes tâches liées à la gestion, la protection et le développement du système informatique des municipalités participantes.

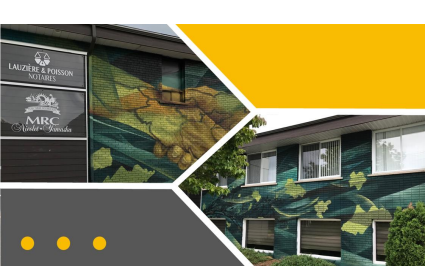
Le Conseil des maires, en étroite collaboration avec les directions générales des municipalités, évaluera les autres options présentées dans ce plan au cours des prochains mois.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Soulignons également l'engagement des élus de la MRC dans une démarche visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre d'un projet pilote avec la MRC d'Arthabaska. Cinq ententes sectorielles de développement ont en effet été conclues pour une période de deux ans. En plus du Centre-du-Québec, les régions des Laurentides, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et de l'Estrie ont aussi signé une entente. L'aide financière totale est d'un million de dollars répartie dans ces cinq régions.

L'entente sectorielle de développement dans la région du Centre-du-Québec a pu être signée grâce à un partenariat entre le Secrétariat à la condition féminine, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec, la MRC d'Arthabaska et la MRC de Nicolet-Yamaska. D'autres partenaires se joindront pour la mise en œuvre des différents projets. Les projets réalisés dans le cadre de cette entente viseront les objectifs suivants :

- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'accroissement de l'employabilité des femmes ;
- Faciliter l'intégration des femmes immigrantes ;
- Accroître la présence des femmes au sein des instances décisionnelles municipales, ce dernier objectif étant porté par la MRC de Nicolet-Yamaska.



ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX

Dans un autre ordre d'idée, rappelons que plusieurs événements organisés à l'échelle du Centre-du-Québec ou de la MRC visent par ailleurs à souligner le dynamisme de notre région et de notre territoire. Un soutien financier de la MRC est le plus souvent nécessaire au maintien de ces activités. C'est pourquoi le Conseil des maires, conscient du rayonnement de ces événements, prévoit le maintien du budget visant à apporter un support aux organismes œuvrant dans divers domaines d'activité sur le territoire. Celui-ci sera donc de 5 000 \$ en 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil des maires stipulera ses attentes envers la direction générale dès décembre 2020. Ces attentes toucheront notamment la gouvernance de la MRC, l'administration des ressources humaines, financières et matérielles de l'organisation, le développement organisationnel et l'atteinte des objectifs des différents services de la MRC. Un plan d'action en découlera et sera soumis pour adoption lors de la séance régulière du Conseil des maires du mois de février 2021.

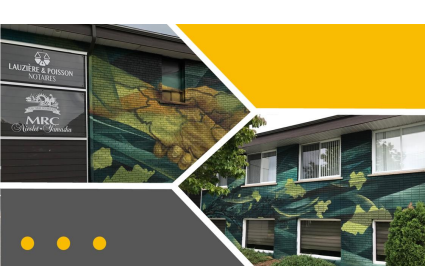
À l'automne 2019, deux attentes particulières avaient été signifiées à la direction générale, relativement à : 1) la charge de travail supplémentaire que les projets de la MRC entraînent pour les directions des municipalités et le personnel de soutien de la MRC et 2) la sécurité informatique.

Des mesures spécifiques visant à répondre à ces attentes ont ainsi été réalisées et se voient bonifiées au présent budget.

SOUTIEN CLÉRICALE ET PROFESSIONNEL

La mise en œuvre des projets et des démarches initiées au cours des dernières années s'est accompagnée d'embauches de ressources supplémentaires, mais aussi d'un accroissement de la charge et du rythme de travail du personnel de soutien de la MRC. C'est dans cette optique que la MRC a procédé, à l'automne 2020, à l'embauche d'une nouvelle ressource administrative, laquelle assure les mandats liés à la réception, ainsi qu'un soutien clérical aux directions et aux professionnels des différents services de la MRC.

Avec l'augmentation marquée du nombre d'employés depuis cinq ans, l'embauche d'un conseiller en gestion des ressources humaines est devenue, en 2020, un atout majeur pour l'organisation. Cette



ressource, embauchée conjointement avec la MRC d'Arthabaska, est présente à la MRC de Nicolet-Yamaska à raison de deux jours par semaine.

Cet ajout a permis non seulement de structurer la gestion des ressources humaines, mais également d'accompagner la direction générale dans la gestion de la performance et le suivi des différentes politiques, surtout dans un contexte où le télétravail a rapidement pris une nouvelle ampleur.

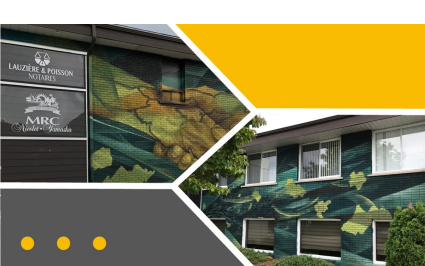
Le budget 2021 prévoit la mise en place d'une banque d'heures dédiée aux municipalités qui souhaitent requérir les services de cette ressource.

COMITÉ DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX MUNICIPAUX

Dans le but de maintenir la collaboration entre la MRC et les municipalités, le Comité de réflexion réunissant des directeurs généraux municipaux et le directeur général de la MRC poursuivra son mandat en 2021, afin de formuler des réflexions et des recommandations, notamment sur les services offerts par la MRC, sur les problématiques rencontrées sur le territoire ou sur des projets à mettre en œuvre. Les directions générales de la MRC et des municipalités ont convenu, depuis 2018, d'accroître le nombre de rencontres à quatre afin de mettre en commun certaines démarches et d'assurer un suivi des projets.

FORMATION

La mise en œuvre des différents projets et démarche de la MRC repose sur le développement des compétences des municipalités et du personnel de la MRC. La MRC de Nicolet-Yamaska prévoit donc le maintien du fonds de formation pour les directions générales et les maires des municipalités, en y injectant un montant de 7 200 \$ supplémentaire, dans l'optique de renforcer le développement collectif des compétences. Un plan de développement des compétences du personnel de la MRC, avec un budget d'environ 23 000 \$, sera à nouveau élaboré et mis en œuvre en 2021.

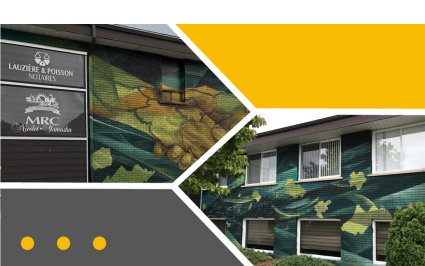


CENTRE ADMINISTRATIF

Les coûts des travaux d'entretien du centre administratif de la MRC s'inscrivent dans la continuité de 2020. Une légère augmentation des frais de conciergerie est prévue. Les frais d'entretien ont été ajustés et le présent budget prévoit à nouveau le remboursement des travaux de rénovation effectués en 2014.

Rappelons que la MRC loue actuellement des espaces de bureaux au bureau régional de génie civil de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), permettant ainsi de collecter un loyer.

En raison de l'implantation du télétravail, d'autres espaces pourraient éventuellement être mis en location, lorsque la situation socio-sanitaire actuelle sera revenue à la normale. Une évaluation de cette opportunité sera faite en 2021.



PARTIE I B – Prévention incendie

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Le schéma de couverture a été adopté par le Conseil des maires le 27 novembre 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La mise en œuvre de ce schéma se poursuivra en 2021.

INSPECTION

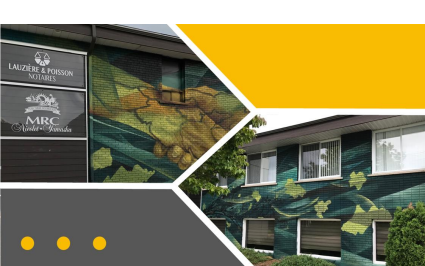
Le service de prévention incendie a entrepris un second cycle d'inspection en 2019. Les bâtiments présentant des risques moyens sont désormais inclus dans ce cycle de visites. Ajoutons également la visite des bâtiments du Village de Saint-Célestin, depuis le 1^{er} janvier 2019. Le cycle de visites de prévention sera ainsi complété dans les délais prévus. Un tableau indiquant les sommes à prévoir par municipalité de la MRC pour les services d'inspection du préventionniste est joint au présent document (voir page 84). La cible de temps sera augmentée à 40 % étant donné la révision complétée du schéma.

La MRC procède également à l'achat du module « Gestion de la prévention web » du logiciel Première Ligne, dans l'optique d'optimiser les processus d'inspection et de réaliser de façon responsable les visites résidentielles dans une vision « sans papier ». Ce module, sous forme de portail web, permet aux citoyens de compléter un formulaire d'auto-inspection de façon autonome. Complètement intégré au système de Première Ligne, ce module permet entre autres de planifier les visites résidentielles, de synchroniser les formulaires sur une plateforme web, d'envoyer un publipostage aux citoyens ciblés avec un code d'accès et de suivre en temps réel le statut des autos-inspections par les citoyens.

Un montant de 1 500 \$ additionnel est donc prévu au budget 2021, ainsi que des frais supplémentaires de 750 \$ pour la formation des directeurs des services de protection incendie en lien avec ce logiciel.

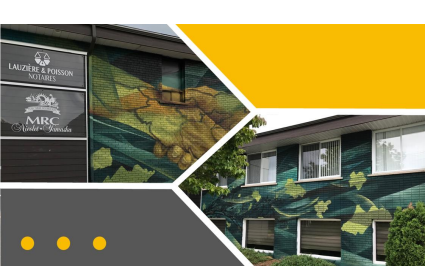
SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

À la suite de l'adoption de son protocole de services d'urgence en milieu isolé, la MRC a procédé en 2019 à la conclusion d'une entente avec la municipalité de Sainte-Perpétue et à l'achat d'équipements (véhicule tout terrain, chenilles, traîneau d'évacuation et remorque) pour desservir les territoires de ses municipalités. Ce service a été déployé dès le début de 2020, et se poursuivra pour les prochaines années.



MANDATS DIVERS

Le préventionniste de la MRC assume les communications avec le ministère de la Sécurité publique et les fournisseurs de services, la production des rapports de reddition de comptes attendus, la préparation et l'animation du Comité de sécurité incendie et du Comité des directeurs de services de sécurité incendie du territoire, ainsi que le suivi des programmes d'aide à la formation des pompiers. Il participera aussi, de manière ponctuelle, au Comité de sécurité publique de la MRC.



AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

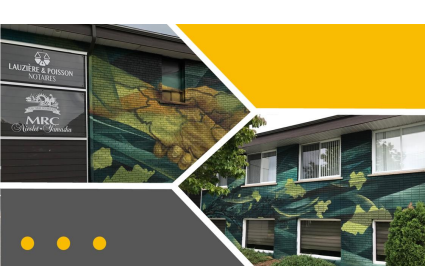
Selon plusieurs observateurs, la crise socio-sanitaire actuelle, aussi grave soit-elle, ne doit pas faire oublier celle des changements climatiques et de leurs impacts sur notre territoire, crise pour laquelle aucun vaccin n'est à espérer. Ce sont plutôt nos actions qui en détermineront l'issue. Les enjeux associés aux changements climatiques et aux pressions induites par l'urbanisation sur les milieux naturels continuent de faire prendre conscience aux municipalités et aux élus l'importance de mettre en place des mesures d'adaptation à ces changements et de modifier l'approche de l'occupation du territoire, d'en tenir compte dans la planification du développement du territoire et dans la gestion des infrastructures.

Le Conseil des maires a institué à l'automne 2018 un Comité d'aménagement durable et environnement, qui eut notamment pour mandat d'élaborer une vision relative à la préservation de l'environnement et de veiller à la cohésion des réalisations (plans, projets, interventions) de la MRC en ce domaine. Dès janvier 2019, la MRC adoptait une résolution reconnaissant l'importance des changements climatiques et leurs conséquences, et s'engageait par résolution en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où elle a compétence. Cet engagement s'est traduit par l'adoption, par le Conseil des maires de la MRC lors de sa séance régulière du 27 novembre 2019, d'un premier *Plan de transition écologique* pour la MRC.

L'usage du concept de transition traduit une volonté d'envisager de manière positive la résolution de l'enjeu climatique, en proposant, par une approche collective et mobilisatrice soutenue par les élus locaux, des solutions pratiques et concrètes visant à renforcer la résilience des collectivités du territoire, en y accordant les moyens nécessaires.

AMÉNAGEMENT | PARTIE I E

La transition écologique et les impératifs qui lui sont associés doivent constituer la priorité structurante des logiques d'aménagement du territoire de Nicolet-Yamaska. Dans cette perspective, plusieurs mesures s'inscrivant dans les champs de compétences de la MRC et des municipalités sont déjà mises en œuvre, ou le seront au cours des prochaines années. C'est le cas notamment de la gestion des cours d'eau et des bandes riveraines, la gestion des matières résiduelles, la préservation des milieux naturels et humides, la gestion de l'urbanisation et la protection des terres agricoles, la réglementation du déboisement et la gestion des actifs municipaux (ponceaux, infrastructures de traitement des eaux, routes, parcs et espaces verts). C'est pourquoi la MRC a procédé, en avril 2019, à l'embauche d'une conseillère en environnement, dont le mandat visait à coordonner les activités du territoire et les recommandations formulées en matière d'environnement, à établir une planification, à accompagner les municipalités dans leurs démarches et projets.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par la mise en œuvre de son premier Plan de transition écologique, la MRC de Nicolet-Yamaska a pris des engagements importants pour entamer rapidement cette transition écologique. Ces engagements sont au cœur de l'ensemble des décisions et de la planification au sein de la MRC. La MRC souhaite également impliquer ses citoyens dans la mise en œuvre du plan en plus d'encourager et de soutenir les initiatives et les mouvements citoyens. Une transition écologique réussie au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska nécessitera un engagement et une implication de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire, pour que celle-ci devienne un véritable projet de territoire. Plusieurs actions prévues au Plan de transition écologique ont été initiées en 2020 et se poursuivront en 2021.

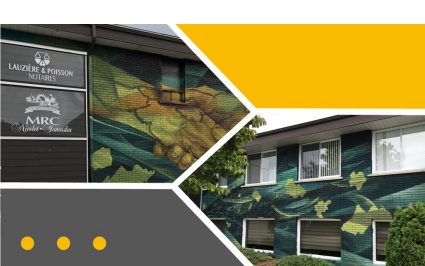
GESTION DE L'EAU

Le premier enjeu identifié dans le Plan de transition écologique est la gestion de l'eau. Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est parcouru d'un vaste réseau hydrographique de près de 2 000 kilomètres. On y retrouve trois rivières principales : la rivière Saint-François, la rivière Nicolet et la rivière Bécancour. Le territoire de la MRC, qui fait partie de sept bassins versants distincts, est également bordé au nord-ouest par le lac Saint-Pierre, un élargissement du fleuve Saint-Laurent.

Bandes riveraines

Afin de protéger les lacs et les cours d'eau du Québec, ainsi que pour assurer la sauvegarde de la ressource «eau», le gouvernement du Québec a adopté en 2005 la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, identifiant une largeur minimale de végétation (bande riveraine) devant être maintenue en bordure des cours d'eau. Cette politique mena à l'adoption, en 2006, du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC de Nicolet-Yamaska. C'est, entre autres, à partir de ce règlement que la MRC a instauré, une première au Québec, une bande riveraine plus large que le minimum demandé par le gouvernement, soit une bande végétale de dix mètres, même en milieu agricole, le long des rivières Bécancour, Nicolet (Nicolet Sud-Ouest et Nicolet Sud-Est), Saint-François et Yamaska ainsi que le long du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. Pour tous les autres cours d'eau, la bande riveraine est d'une largeur minimale de trois mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux et doit inclure en tout temps une largeur minimale d'un mètre sur le haut du talus.

Les municipalités de la MRC souhaitent collectivement améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire et elles visent à améliorer la présence et la qualité des bandes riveraines. Dans cette optique, la MRC a procédé, au printemps 2020, à la production et à la distribution d'un dépliant explicatif à l'ensemble des producteurs agricoles riverains, accompagné d'une lettre les informant sur la démarche en cours.



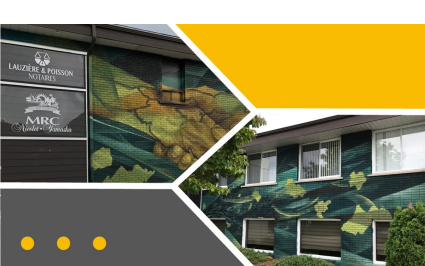
En 2021, une campagne d'éducation et de sensibilisation sera mise en place à l'échelle de la MRC afin d'informer les citoyens de l'importance de la bande riveraine et de la réglementation qui est en place à ce sujet. Des articles seront rédigés pour les bulletins municipaux et l'information du dépliant sera adaptée pour être ajoutée aux sites web de chacune des municipalités.

En plus de la campagne, deux agents bandes riveraines ont été engagés pour la période estivale, et ce chaque été (2020, 2021 et 2022). Ces agents passeront rencontrer les riverains à leur résidence pour valider avec eux la présence ou non de la bande riveraine, pour les aider à bien l'identifier sur leur propriété et pour leur offrir des outils pour faciliter l'entretien ou la mise en place de celle-ci. Les agents cours d'eau visiteront des citoyens de chacune des municipalités tous les étés, permettant de couvrir l'ensemble du territoire sur la durée du projet. Le budget 2021 prévoit un montant de 20 000 \$ (prévu dans la *Partie III Cours d'eau*) pour embaucher des agents cours d'eau pour la période estivale.

La MRC a également déposé une demande d'aide financière pour la mise en œuvre d'un projet pilote relatif au développement d'un service clé en main d'implantation et d'entretien de bandes riveraines en milieu agricole.

Le projet consiste à mettre en place un service clé en main d'implantation et d'entretien de bandes riveraines élargies en milieu agricole sur le territoire de la MRC. Il répondra à un besoin exprimé par les producteurs tout en améliorant la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, en favorisant la présence d'arbres et en augmentant la capacité d'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

Le projet se décline en trois grandes étapes. La première consiste en une phase d'incubation où nous serons à la recherche de solutions innovantes pour le développement d'un modèle d'affaires durable, transférable et générateur de richesse environnementale et sociale. L'équipe du professeur Raphaël Proulx de l'UQTR portera cette première phase et travaillera en co-construction avec le comité technique du projet, composé d'intervenants du milieu et de la MRC. Une douzaine de rencontres seront nécessaires pour la durée de cette première phase d'un an. La deuxième étape, d'une durée d'un an, visera le montage d'un plan d'affaires détaillé comprenant toutes les composantes de la mise en œuvre du projet. Différents scénarios financiers permettront de valider la faisabilité du projet. La MRC, avec l'appui du comité technique, portera cette deuxième phase qui nécessitera une grande multidisciplinarité. La dernière étape consistera à la mise en œuvre du service sous forme de projet pilote. Débutant à la troisième année du projet, elle permettra d'implanter le service et d'en tester tous les paramètres, passant ainsi de la théorie à la pratique. Nous souhaitons obtenir la collaboration d'une quinzaine de producteurs agricoles pour appliquer et évaluer les services offerts.



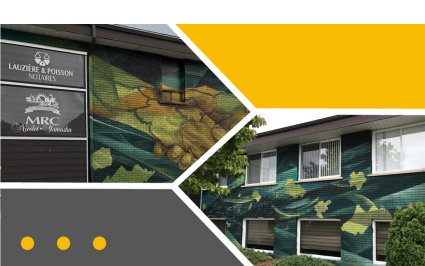
Si la demande d'aide financière est acceptée, une appropriation de surplus de 60 000 \$ est prévue au budget 2021 pour couvrir la contribution attendue du milieu.

En complément de cette action, la MRC collabore au projet régional porté par la Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec. Le projet consiste à mettre en place un service d'accompagnement aux producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau en milieu agricole et des bandes riveraines. Ce projet est orienté autour du développement d'une approche concertée régionale visant à optimiser la gestion des cours d'eau et des bandes riveraines en milieu agricole en favorisant la mise en place d'une approche collective ciblant l'ensemble des producteurs de secteurs ciblés, notamment lors de l'entretien des cours d'eau. Il vise à informer les producteurs des bonnes pratiques à adopter et des aménagements à réaliser sur leurs terres pour favoriser l'amélioration de l'état des cours d'eau, des bandes riveraines, de la connectivité et de la biodiversité tout en étant bénéfique pour leur entreprise. Le projet se veut également une façon de favoriser une meilleure utilisation par les producteurs des ressources disponibles (services-conseils et aides financières) et améliorer l'offre de certains services tout en appuyant les conseillers déjà à l'œuvre sur le terrain et offrir au besoin un accompagnement et une expertise complémentaires. Finalement, il souhaite valoriser les entreprises qui se démarquent en agroenvironnement, favoriser l'innovation et soutenir la mobilisation et les initiatives régionales en agroenvironnement.

Ce projet, réalisé en étroite collaboration avec l'équipe de la MRC, répond ainsi à l'action n° 8 du Plan de transition écologique « développer des projets collectifs pour soutenir l'application des pratiques culturelles agroenvironnementales ». Un financement de 1 500 000 \$, provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour la mise en œuvre de ce projet, a été accordé par la Table des MRC du Centre-du-Québec.

Communauté bleue

Le Plan de transition écologique prévoit enfin que l'ensemble des municipalités de la MRC s'engage à devenir des Communautés bleues. En devenant Communauté bleue, les municipalités acceptent, entre autres, d'interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors des événements. Pour continuer à offrir de l'eau potable aux citoyens lors des événements tout en respectant cet engagement qui éliminera des milliers de bouteilles d'eau à usage unique, les municipalités de la MRC souhaitent acquérir une citerne mobile d'eau potable. Plusieurs événements (festivals, fêtes de la famille, fêtes de quartier, etc.) ont lieu sur le territoire de la MRC chaque année, mais seulement quelques-uns par municipalité. Un achat groupé d'un seul équipement permettra de rentabiliser les coûts d'achat et d'optimiser son utilisation. Un calendrier sera mis à la disponibilité des municipalités pour qu'elles puissent réserver la citerne à l'avance. La citerne pourra être déplacée en étant remorquée à un camion et offrira des stations de remplissage des bouteilles d'eau réutilisables. Le



soutien financier du programme permettra d'acquérir cet équipement à moindre coût pour chacune des municipalités. La MRC a obtenu, en 2020, une subvention de 12 997 \$ pour l'achat de cette citerne. En raison de l'annulation des événements et des grands rassemblements à la suite de la pandémie de coronavirus, cet achat a été reporté en 2021.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles constitue un autre important enjeu identifié au Plan de transition écologique de la MRC.

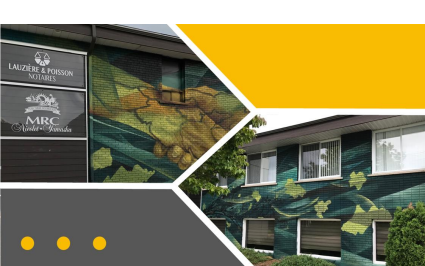
Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de réaliser une planification régionale de la gestion des matières résiduelles (article 53,6 et suivants). La loi prévoit également que le PGMR soit révisé tous les sept ans par le Conseil de la MRC. La MRC de Nicolet-Yamaska a adopté son premier PGMR en 2004. Par la suite, elle a procédé, avec un peu de retard, à sa révision en 2015. Pour la révision en cours, la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite réaliser un PGMR commun avec la MRC limitrophe de Bécancour, avec laquelle elle a mise en place la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets (RIGIDBNY), pour assurer la gestion des matières résiduelles. Les deux MRC ont par ailleurs désiré déléguer à la RIGIDBNY le mandat de réaliser cette révision. Ainsi, l'objectif des deux MRC est d'obtenir un PGMR conjoint, conforme aux dispositions de la LQE et présentant des scénarios de gestion des matières résiduelles qui tendront à l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale, tout en tenant compte des particularités locales du territoire, des options politiques propres à chacune et de la capacité de payer de leurs citoyens.

Projet de recherche

Résolument engagée dans la transition écologique, la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite également améliorer son efficacité biochimique. C'est pourquoi, dans son PGMR en révision, elle entend se doter d'outils afin d'évaluer la performance écologique des mesures actuellement en application (en termes d'impact sur le métabolisme du territoire) et d'identifier des mesures complémentaires nécessaires pour atteindre ses objectifs de transition écologique. La révision du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska et l'atteinte des objectifs qui lui sont associés exigent toutefois une connaissance fine de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles. Or la MRC ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un portrait global des matières résiduelles produites ou transitant sur son territoire. La MRC ne dispose pas non plus d'une caractérisation suffisante des ordures ménagères.

Dans ce contexte, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est associée avec la Chaire de recherche en récupération des ressources en ingénierie des bioproduits, le département de géographie et l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval pour la réalisation



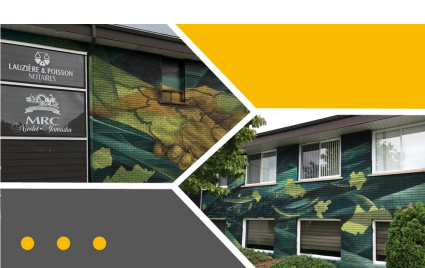
d'un projet de recherche innovant. Le premier objectif de ce projet est de décrire la réalité actuelle de la GMR en établissant le portrait précis de la nature, du volume, de la provenance et de la circulation des matières résiduelles sur le territoire de Nicolet-Yamaska. Cette opération mènera à une *analyse des flux de matières* et d'énergie (AFME) liés aux matières résiduelles qui sont produites ou qui transitent par le territoire de la MRC, qui permettra de qualifier et de quantifier les types de matières et d'identifier les principaux vecteurs des flux de matières résiduelles dans la MRC, ainsi que de dresser la cartographie des processus de circulation, de transformation, de stockage et de rejet relatifs aux matières résiduelles.

À partir de ces informations, qui seront intégrées dans la base de données géographiques de la MRC, il sera possible d'évaluer l'empreinte écologique des flux actuels de matières résiduelles et à définir des indicateurs propres à quantifier cette empreinte, ainsi qu'à proposer et évaluer divers scénarios durables pour son optimisation. Cette évaluation sera réalisée par le biais d'une *caractérisation en laboratoire*, sur la base d'échantillonnages, des matières résiduelles organiques produites et transitant par le territoire de la MRC, ainsi que par une *série cartographique spécifique qui sera produite* afin d'identifier les entités susceptibles d'être exposées à ces externalités négatives (zones résidentielles, nappes phréatiques, etc.). L'idée est d'obtenir une cartographie des flux de matière et d'énergie tenant compte de la variabilité des conditions naturelles et humaines du territoire. Ainsi intégrées, les données sur les flux biochimiques permettront la constitution de différents outils d'aide à la décision pour la MRC.

Ces analyses conduiront à la *définition de cibles et d'indicateurs* pour mesurer le degré d'engagement dans la transition vers un territoire sobre et, ultimement, pour évaluer la performance écologique des mesures de transition mises en œuvre. Une fois ces indicateurs et ces cibles identifiés, la MRC aura en main un outil fiable pour optimiser ses mesures de gestion des matières résiduelles. Le couplage réalisé des informations biochimiques et géographiques permettra en effet la formulation de scénarios offrant les améliorations maximales. Le projet permettra également de doter la MRC d'une méthodologie reproductible pour suivre l'évolution du métabolisme territorial de la MRC, en constante évolution, et conduire des analyses similaires pour les autres mesures de transition qu'elle entend mettre en œuvre, notamment en économie circulaire.

BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre et procurent des biens et services écologiques à la société en matière de santé, de sécurité et de confort matériel. Ils offrent des services de régulation (purification de l'eau, captation de carbone, régulation du climat), d'approvisionnement (nourriture, abri, vêtement) et socioculturels (expérience spirituelle, activité récréative, culturelle ou pédagogique).



C'est pourquoi le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit, dans son budget 2021, plusieurs mesures visant à accroître la protection de ces milieux et de la biodiversité du territoire.

Plan régional des milieux naturels, humides et hydriques

Par l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec reconnaît désormais les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques. Cette loi est venue modifier plusieurs lois existantes, dont la Loi sur l'eau, qui confie dorénavant aux MRC le rôle d'élaborer des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ces plans permettront aux MRC d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial et de mieux planifier leurs actions et leurs interventions relatives à la conservation des milieux humides et hydriques.

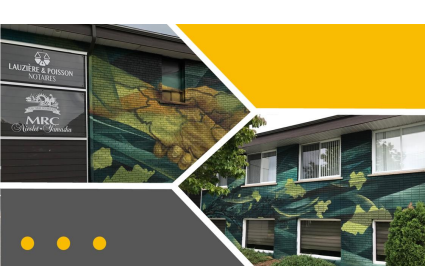
La MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que trois autres MRC du Centre-du-Québec, soit les MRC de Drummond, d'Arthabaska et de l'Érable, ont choisi de réaliser une démarche conjointe pour élaborer leur plan. Elles seront accompagnées du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec tout au long du processus. Les MRC ont choisi d'intégrer tous les types de milieux naturels, incluant les boisés et les friches, dans l'élaboration des plans, afin d'avoir une vision d'ensemble de leur territoire et une meilleure planification des actions de conservation pour atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels. La subvention de 83 300 \$ reçue en 2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est mise en commun avec les autres MRC participantes, afin de se doter des ressources nécessaires à l'élaboration de ce plan. C'est dans le cadre de ce plan que la caractérisation des bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs d'intervention prioritaires (Action n° 1 du Plan de transition écologique) ainsi que l'inventaire des milieux naturels d'intérêt et définir des corridors écologiques potentiels (Action n° 31 du Plan de transition écologique) seront réalisés, à même le budget prévu pour l'élaboration du plan régional des milieux naturels, humides et hydriques.

Les travaux d'élaboration de ce plan se poursuivront en 2021, en vue d'un dépôt et d'une adoption à l'automne prochain.

Fonds des municipalités pour la biodiversité

La MRC de Nicolet-Yamaska est devenue, cet automne, la deuxième MRC à adhérer au Fonds des municipalités pour la biodiversité. Ce fonds est une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Québec et de la Fondation de la faune du Québec.

La MRC s'est ainsi engagée à verser dans ce fonds, pour les trois prochaines années, l'équivalent de 1 \$ par unité de taxation, ce qui équivaut à la somme de 14 188 \$, prévu au budget 2021, laquelle sera utilisée pour des fins de conservation du territoire ou de protection des espèces. Ce montant est



bonifié de 100 %, soit 1 \$ pour chaque dollar investi, grâce à la contribution du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

La MRC veillera à coordonner la mise en œuvre de projets concrets pour la préservation de la biodiversité sur son territoire.

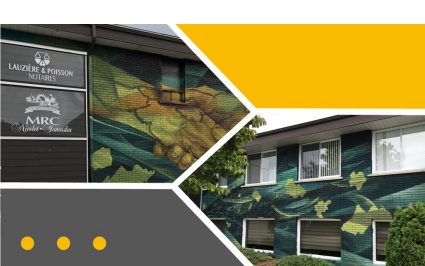
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont définis comme des modifications à long terme des conditions météorologiques qui s'observent dans des changements au niveau de la température, des précipitations et des vents, dont l'activité anthropique constitue désormais la principale cause. Ces changements climatiques ont des conséquences à l'échelle mondiale, que ce soit l'élévation du niveau des mers, l'augmentation des risques d'inondation, les effets sur la production agricole et alimentaire ou l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. À l'échelle locale, les municipalités seront également fortement affectées par les changements climatiques dans leur gestion quotidienne. Des impacts financiers et techniques sont à prévoir au niveau de l'entretien et de la gestion des infrastructures municipales, de la demande en eau potable, de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, de la gestion d'événements climatiques plus fréquents (inondations, canicules, etc.) par exemple.

Les actions prévues au Plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska se répartissent en deux grandes catégories : l'adaptation et la lutte aux changements climatiques. Le volet « adaptation » est présenté à la Partie I C Géomatique (page 25), puisque les mesures à venir seront étroitement associées à la démarche de gestion des actifs municipaux.

Lutte aux changements climatiques

Un premier portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire de la MRC est en voie d'être complété. Sachant que les GES sont la principale cause des changements climatiques, la réalisation d'un portrait des émissions constituait la première étape vers l'atteinte d'une occupation du territoire bas carbone et d'une plus grande sobriété énergétique. Cet inventaire servira de point de référence pour les années à venir. Ce portrait s'accompagne d'un plan d'action afin de définir une série de mesures afin de réduire les émissions de carbone ou augmenter les capacités de stockage, pour lesquelles les réductions des émissions de GES seront quantifiées, avec un échéancier et une procédure de suivi. La mise en œuvre de ce plan débutera en 2021, dans le cadre du projet « Signature innovation » de la MRC.



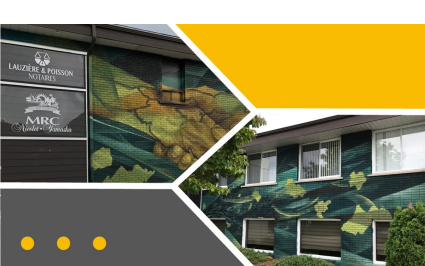
PROJET « SIGNATURE INNOVATION »

L'un des volets du Fonds régions et ruralité (FRR) créé par la Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble. Ce volet, appelé « Signature innovation » des MRC, vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement. Une MRC peut ainsi choisir de distinguer son territoire par le projet de son choix. Il peut s'agir de se lancer dans un nouveau domaine d'activité ou de consolider un domaine déjà bien présent sur le territoire, de le développer par des initiatives novatrices, peu ou pas explorées dans la MRC, et de bâtir ainsi sa signature, son image de marque.

Chacune des MRC admissibles a reçu la confirmation du montant mis à sa disposition pour la mise en œuvre de son projet. Ce montant s'élève à 1 140 000 \$ pour la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce fonds agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d'autres programmes gouvernementaux.

Le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska entend consacrer son projet « Signature innovation » à la mise en place d'un réseau d'infrastructures écologiques. Ce projet visera, plus concrètement, à favoriser la mise en place d'infrastructures et de pratiques durables, en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, visant entre autres l'adaptation et la lutte aux changements climatiques, la mobilité durable, l'efficacité énergétique ou la préservation de la biodiversité. Ce projet constituera une occasion à saisir pour ancrer la transition écologique dans les planifications et la gestion courantes des municipalités, et introduire une véritable culture environnementale dans les pratiques aménagistes et urbanistiques, ainsi que dans les travaux publics municipaux.

Les différentes études et planifications dont les conclusions sont attendues en 2021 (portrait des émissions de GES, plan d'adaptation aux changements climatiques, plan de gestion des matières résiduelles, plan régional des milieux naturels, humides et hydriques, plan de mobilité durable, inventaire des actifs municipaux, notamment), permettront de cibler adéquatement les mesures à réaliser. Un plan de partenariat établi entre la MRC et GROUPE permettra également aux municipalités de connaître davantage le secteur des technologies vertes, où diverses opportunités pourraient avantageusement être saisies. Un devis sera produit au début de 2021 pour définir de manière plus précise les modalités du projet.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

La MRC procèdera en 2021 à la mise à jour de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), adopté en septembre 2017. Malgré cette adoption somme toute récente, le PDZA de la MRC de Nicolet-Yamaska est déjà parvenu à maturité. En effet, sur un total de 25 actions initialement prévues, nous constatons que :

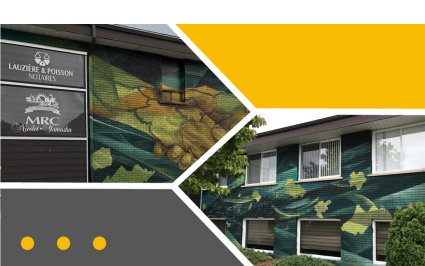
- 11 ont été réalisées ;
- 4 sont en cours de développement ou le seront dans la prochaine année ;
- 2 ne sont plus d'actualité ;
- 4 sont tellement larges qu'elles sont déjà appliquées sans avoir nécessité d'intervention.

Nous profiterons aussi de cette mise à jour pour rafraîchir les données agricoles qui datent pour la plupart de 2010, mais aussi pour tenir compte des nouvelles priorités, des projets régionaux, des orientations du Plan de transition écologique (PTE) de la MRC ainsi que des opportunités et des menaces actuelles (ex. : engouement pour l'achat local et la campagne, achats en ligne, désir de connaître la provenance des aliments, épisodes climatiques extrêmes, contexte difficile pour certaines productions impactées par la pandémie, agriculture régénérative, etc.). Un montant de 20 000 \$ est prévu au budget 2021 pour démarrer la mise en œuvre de nouveaux projets.

Parmi les actions réalisées, il convient d'en signaler trois, d'une importance majeure, qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années et qui se poursuivront en 2021, notamment grâce à la collaboration des cinq MRC du Centre-du-Québec et au financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

ARTERRE

Parmi ces actions, signalons la mise en place d'un projet ARTERRE, service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel, et ce sur l'ensemble du territoire des cinq MRC du Centre-du-Québec. ARTERRE est complémentaire aux réseaux d'accompagnement et de services actuels. Il se distingue par un maillage en amont entre l'offre et la demande par un encadrement personnalisé tout au long de la démarche. En devenant partenaires, les MRC du Centre-du-Québec partagent un modèle commun d'opérations, un site web, un ensemble d'outils, de processus, de pratiques et de ressources humaines, afin d'offrir un service complet et harmonisé sur l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2023. La MRC de Nicolet-Yamaska agit à titre de fiduciaire de ce projet au nom des cinq MRC de la région.



Mangeons local

Le projet « Mangeons local au Centre-du-Québec » est réalisé dans le cadre de la démarche régionale visant à valoriser le milieu agricole centricois. Les cinq MRC du Centre-du-Québec, l'UPA, le MAPAQ et le MAMH collaborent au développement et à la mise en œuvre du projet. Celui-ci vise à améliorer la prospérité des entreprises bioalimentaires au Centre-du-Québec. Pour ce faire, le projet cherche à favoriser l'accessibilité et la mise en valeur des produits bioalimentaires pour les consommateurs centricois. De plus, le projet vise à accroître les relations de collaboration entre les différents partenaires, ainsi qu'à augmenter la capacité à commercialiser les produits bioalimentaires des producteurs. Le projet inclut les activités suivantes :

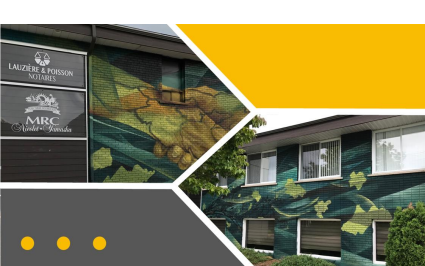
- Développer un portail régional qui met en valeur les produits bioalimentaires pour les consommateurs du Centre-du-Québec. Ce portail fera également le lien vers les plateformes transactionnelles de vente de produits bioalimentaires sur le territoire ;
- Créer ou consolider des points de chute pour la distribution des produits bioalimentaires dans chacune des MRC ;
- Développer des relations de collaborations entre les producteurs à travers des outils de communication et des occasions de réseautage ;
- À partir des besoins exprimés par les producteurs, créer des outils collectifs pour répondre à leurs besoins sur le plan de la commercialisation.

Notre Centre-du-Québec, Goûtez-y!

Les cinq MRC du Centre-du-Québec et l'UPA se sont regroupées afin d'élaborer une stratégie de mise en valeur des produits bioalimentaires de la région. Cette démarche a pour objectif d'augmenter la consommation intérieure et le rayonnement des aliments qui sont produits ou transformés au Centre-du-Québec.

▪ Identification et promotion des produits régionaux

Dans cette optique, l'identifiant régional *Notre Centre-du-Québec, goûtez-y!* a été actualisé. À l'aide de cet identifiant, de nombreux produits bioalimentaires centricois seront mis en valeur dans les commerces d'alimentation participants dans chacune des MRC du Centre-du-Québec. L'identification des produits sera accompagnée d'une campagne de promotion à échelle régionale dans les médias numériques, dont les réseaux sociaux. Des activités de mise en valeur des aliments comme la tenue de concours permettront d'appuyer la démarche et de faire rayonner la marque. Le projet a commencé en 2019 et se terminera en février 2021. Il est à noter que 11 épiceries et 37 producteurs et transformateurs de la région ont adhéré au projet, dont 2 épiceries et 3 transformateurs de la MRC de Nicolet-Yamaska.



■ Promotion des lieux d'autocueillette, de vente et d'activités à la ferme

Ce projet vise à développer un ou des outils afin de promouvoir les lieux d'autocueillette, les points de vente et les activités à la ferme auprès de leur clientèle cible. La première phase du projet est en cours de réalisation depuis juillet 2020 et se terminera en décembre 2020. Cette première phase vise à dresser un portrait des moyens de promotion des lieux d'autocueillette, de vente et d'activités à la ferme présentement utilisés par les entreprises bioalimentaires et les différentes organisations de la région. Cette première phase inclut également la réalisation d'un plan de communication identifiant des outils de promotion adaptés aux besoins des entreprises. La conception des outils ainsi que la promotion se feront lors de la phase 2 du projet.

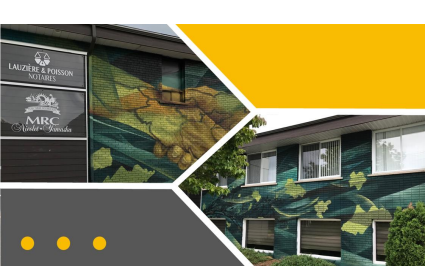
La collaboration régionale se poursuivra tout au long de l'année 2021. Il est possible que de nouveaux projets structurant émergent au cours des prochains mois.

L'équipe de la MRC de Nicolet-Yamaska demeurera aussi à l'affût des différentes opportunités de financement pour favoriser la mise en valeur du territoire agricole de la MRC.

ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS

L'équipe de la MRC accompagnera les municipalités qui souhaitent se doter de règlements d'urbanisme à caractère discrétionnaire (dérogations mineures, usages conditionnels, projets particuliers de construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale, plan d'aménagement d'ensemble). Des plans particuliers d'urbanisme pourront aussi être conçus pour les municipalités ayant entamé des démarches de revitalisation de leurs artères commerciales et de leurs noyaux villageois. Un accompagnement pourra également être offert aux municipalités souhaitant évaluer des modes d'aménagement et d'urbanisme susceptibles de mieux répondre aux enjeux associés aux changements climatiques.

Le directeur des services techniques de la MRC aura également pour mandat d'accompagner les municipalités manifestant leurs besoins pour revoir les limites de leurs périmètres d'urbanisation. Il continuera également à analyser plusieurs demandes de conformité en plus des dossiers adressés à la Commission de protection du territoire agricole. Aussi, en lien avec la gestion de l'urbanisation sur le territoire de la MRC, une nouvelle demande à portée collective sera produite en 2021. Rappelons qu'une demande à portée collective est un outil pour favoriser la planification de la fonction résidentielle et, une fois la décision rendue, la gestion de celle-ci par les municipalités sur l'ensemble du territoire agricole d'une MRC. La démarche repose sur une caractérisation qui prend en compte les



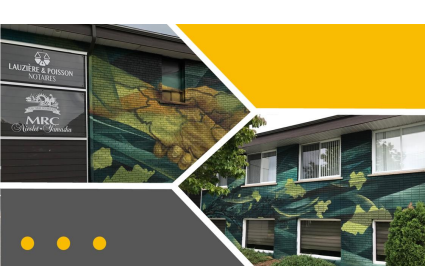
balises définies dans les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et les critères énoncés à la loi.

PLANIFICATION ET RÈGLEMENTATION

La révision attendue de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 2021 et la publication de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement conduira la MRC à entreprendre l'élaboration de son troisième schéma d'aménagement et de développement. Cette révision offrira une occasion majeure pour proposer des mesures visant à renforcer la démarche de transition écologique portée par la MRC.

Ce schéma d'aménagement et de développement abordera aussi de manière plus importante la question du paysage, qui touche l'ensemble des dossiers de l'aménagement du territoire au Québec et fait de plus en plus partie des préoccupations citoyennes en regard à l'arrivée prochaine d'un projet d'envergure qui pourrait modifier leur milieu de vie. Il s'agit en effet d'un enjeu transversal puisqu'il touche les sphères environnementale, économique et sociale. Toutefois, le paysage ne fait pas partie des thèmes abordés lors des évaluations environnementales et sa définition varie entre les ministères. Des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont développé un outil de réflexion et de dialogue permettant de débattre du paysage, mais servant également d'outil d'action. L'outil vise à permettre aux citoyens et aux différents acteurs de mieux comprendre la notion de paysage et à l'importance de cet enjeu social, à informer les décideurs sur les meilleures dimensions pour caractériser le paysage et à partager des stratégies communes et intégrées pour mieux prendre en compte le paysage dans l'aménagement du territoire. La MRC de Nicolet-Yamaska aura la chance d'utiliser et de tester cet outil avec le soutien de l'équipe qui l'a développé à l'Université du Québec à Rimouski. Les résultats de la démarche pourront par la suite être intégrés au schéma d'aménagement de la MRC et faire partie des réflexions lors de la planification de projet d'envergure.

L'important enjeu du couvert forestier sera aussi au cœur des préoccupations de la MRC en 2021. En 2010, les superficies boisées représentaient 29 % (305,72 km²) du territoire terrestre, réparties en 11 % de forêt feuillue, 9 % de forêt mélangée, 7 % de forêt en milieu humide et 2 % de forêt résineuse. Il s'agit du taux le plus bas des cinq MRC composant la région Centre-du-Québec. Pour qu'un boisé soit propice à l'établissement d'espèces fauniques sensibles à la présence humaine, les premiers 100 mètres de bordure doivent être exclus du calcul de sa superficie. Cependant, cette bordure correspond à 56 % de la superficie forestière de la MRC, ne laissant que 44 % du couvert forestier considéré comme intègre. La révision de la réglementation sur le déboisement sera envisagée en 2021. Un mandat pour l'application de cette réglementation sera à nouveau confié à une ressource externe spécialisée.



PROGRAMMES D'HABITATION

Dans une optique de revitalisation des municipalités, la MRC poursuivra son rôle de mandataire de programmes de la Société d'habitation du Québec. Le Programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Le Programme d'adaptation de domicile est encore en fonction et des budgets sont disponibles. La MRC gère également le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, qui a pour but d'aider financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels, dont les fondations sont endommagées par la présence de pyrrhotite, à effectuer les travaux nécessaires pour assurer notamment l'intégrité des fondations de ces bâtiments.

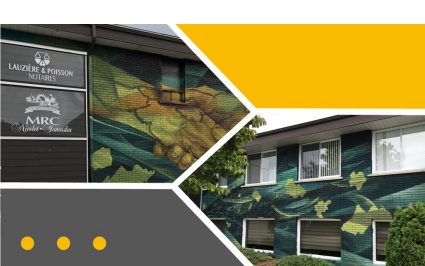
En 2021, et pour les prochaines années, la gestion de ces programmes sera confiée à la MRC d'Arthabaska, en vertu d'une entente de collaboration entre les deux MRC, qui sera financée à même la subvention octroyée à cette fin à la MRC par la Société d'habitation du Québec.

GÉOMATIQUE | PARTIE I C

La gestion des actifs municipaux constitue un autre volet majeur du défi posé par les exigences d'un aménagement et d'une transition durable du territoire. Les municipalités sont en effet confrontées à d'énormes responsabilités qui leur sont confiées par les gouvernements supérieurs sans nécessairement avoir les ressources humaines et financières pour y faire face et pour implanter les meilleures pratiques de gestion des actifs.

Dans l'optique de développer l'expertise des municipalités de son territoire, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est jointe, en 2019 à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur la gestion des actifs municipaux. L'objectif de cette démarche était de guider les responsables lors de la réalisation de ce projet, de les appuyer concrètement dans leurs efforts en vue d'implanter un programme de gestion des actifs municipaux sur leur territoire.

Ce projet, rappelons-le, s'est déroulé en trois temps. En premier lieu, cinq cohortes ont été formées sur la base des municipalités régionales de comté (dont la MRC de Nicolet-Yamaska). Le but de ces cohortes était l'acquisition de compétences dans l'implantation d'un programme de gestion des actifs dans ces municipalités (politique et gouvernance, personnel et leadership, données et information, planification et prise de décision, contribution aux pratiques de gestion des actifs). Ensuite, la tenue d'ateliers dans le cadre des congrès de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Association



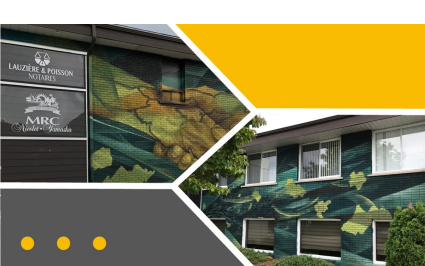
des directeurs municipaux du Québec a permis d'approfondir davantage les leçons de la démarche avec les décideurs municipaux et de les amener à s'investir en ce sens. Le dernier volet fut constitué d'un symposium sur la gestion des actifs municipaux. Cet événement a réuni des dirigeants de MRC et de municipalités locales engagées dans la gestion des actifs municipaux.

L'un des principaux constats au terme de cette démarche résidait dans la nécessité pour les municipalités d'inventorier leurs actifs municipaux. Celles-ci possèdent déjà plusieurs informations et intrants (plans d'intervention, rapports d'inspection des réseaux, bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable, bilan de santé des bâtiments, plans format papier, etc.). Ainsi, en 2020, la MRC et ses municipalités ont mandaté un consultant externe afin de rassembler ces données selon un canevas uniforme. La MRC a constitué une base de données centralisée pour recueillir l'ensemble des données. L'intégration des fichiers électroniques avance bien. Plusieurs discussions ont permis de bien établir les besoins et s'assurer de l'uniformité des données. Les attributs seront compilés dans un fichier maître afin de permettre l'actualisation sur la géomatique. Il y a environ 40 % d'avancement en géomatique.

La poursuite de cette démarche constitue l'une des priorités de la MRC en 2021. Un programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités finance, quant à lui, des projets qui aideront les municipalités du Québec à améliorer leurs pratiques de gestion des actifs, par un inventaire de l'état physique et fonctionnel de leurs actifs. Un accompagnement sera offert aux municipalités afin qu'elles puissent y déposer leurs demandes.

Un mandat d'accompagnement des municipalités sera aussi confié afin que les municipalités se dotent d'un tableau de bord qui leur permettrait de suivre et d'évaluer les activités liées aux actifs afin de continuellement mettre à jour les interventions à prioriser et qu'elles puissent ainsi disposer d'un puissant outil d'aide à la décision et à la planification (technique, financière).

La MRC planifie également d'accorder un mandat à une firme spécialisée pour effectuer différents relevés d'infrastructures, afin de permettre aux municipalités de posséder un inventaire exhaustif de leurs actifs. À l'été 2020, la MRC a confié à la firme Englobe le mandat de procéder à l'auscultation des chaussées, selon la méthode utilisée dans le PIIRL de la MRC, soit par camion avec un logiciel d'interprétation des données. Le but de ce mandat était de cartographier toutes les routes municipales, mais aussi d'établir une cote PCI de dégradation. Cette base de données est intégrée directement en géomatique, facile à consulter et permet un visuel concret des « priorités ». Cet exercice sera à refaire tous les cinq ans.



Deux démarches découleront de cette auscultation. La première consiste à effectuer un relevé topographique avec instrument GPS pour les actifs municipaux (accessoires, glissières, signalisations et autres), selon les besoins des municipalités. Un mandat sera confié à une firme spécialisée à cette fin. Une seconde consiste à localiser et inspecter les différents ponceaux municipaux, afin d'en dresser la cartographie et d'en évaluer l'état physique et fonctionnel.

Pour les prochaines années, la MRC prévoit enfin effectuer une cartographie complète, selon une méthode appelée LIDAR et de photos 360°, prises lors de la même opération. L'avantage de cette méthode est d'obtenir un relevé complet, une précision parfaite et des données qui sont libres d'utilisation. Cependant, l'extraction des données (base des actifs) demande un travail important. Il serait cependant possible d'attendre dans un an ou deux l'évolution des algorithmes qui permet d'en extraire les données sans effort humain.

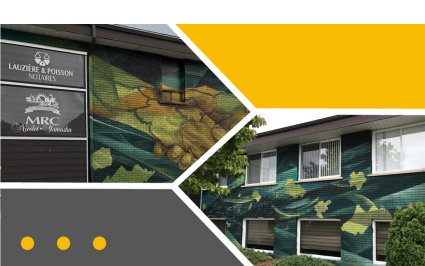
Un montant de 90 000 \$ est prévu au budget 2021 pour soutenir les municipalités dans cette démarche.

Adaptation aux changements climatiques

En lien avec cette démarche sur la gestion des actifs municipaux, la MRC prévoit élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, qui vise principalement à préparer et à protéger les équipements et infrastructures municipales aux aléas climatiques présents et futurs. Les risques et les effets négatifs associés aux changements climatiques, dont l'accroissement de la fréquence des événements climatiques extrêmes, auront en effet plusieurs impacts sur la gestion des équipements et infrastructures municipales. L'accroissement de la fréquence des événements climatiques extrêmes (inondations, périodes de sécheresse, canicules, etc.) aura des impacts non négligeables en matière d'entretien et de gestion des infrastructures municipales, de continuité des services à la population, de demande en eau potable, de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Cette démarche s'inscrit dans le Plan de transition écologique de la MRC. L'orientation 4.2 « Adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques » et son objectif correspondant « Accroître l'implication de la MRC et des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques » démontrent clairement la volonté de la MRC d'agir dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

La MRC de Nicolet-Yamaska souhaite donc fournir aux municipalités de son territoire des outils pour gérer les risques liés aux changements climatiques sur son territoire afin de s'y adapter et produire les connaissances suivantes :



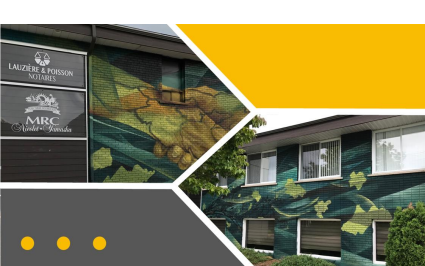
- Un diagnostic des impacts du climat actuel et futur sur les services essentiels des municipalités ;
- Une analyse de risques et de vulnérabilités, intégrant des impacts potentiels sur les équipements et les infrastructures municipales, entre autres ;
- Une cartographie et une classification des risques, et déterminer les mesures de mitigation à prioriser pour chacun des risques ;
- Une adaptation des normes de construction de la MRC aux impacts des changements climatiques ;
- La planification des interventions dans les secteurs existants pour adapter les infrastructures aux changements climatiques.

L'inventaire des actifs en cours de réalisation constituera un des leviers de la démarche d'adaptation, puisqu'il proposera une priorisation des travaux d'infrastructures à l'égard des risques significatifs identifiés tenant compte, notamment, des aléas naturels (p. ex. les infrastructures vertes).

Cette démarche se déclinera en plusieurs étapes. Tout d'abord, il s'agira de caractériser le milieu. Dès cette étape, un arrimage avec l'inventaire des actifs devra être effectué. Les éléments qui ressortiront du portrait et du diagnostic de ce plan (l'inventaire et la cartographie des infrastructures routières et souterraines), permettront de nourrir la caractérisation du milieu. Ensuite, toujours concernant la caractérisation du milieu, un portrait exhaustif des infrastructures essentielles comme ceux des bâtiments utilisés à des fins de gestion des services aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'à l'entreposage de véhicules de la voirie et du matériel d'entretien seront géolocalisées. Un intérêt particulier sera porté sur l'écoulement des eaux de pluie, l'inventaire des lacs et des ruisseaux, de même que l'étendue de la couverture forestière et les espèces de végétaux. L'étude inclura la susceptibilité d'altération de la qualité de l'eau potable et du système d'évacuation des eaux usées, toujours en se référant à l'inventaire des actifs.

Dans un second temps, l'identification et la caractérisation des aléas seront déterminées en se basant sur les données historiques et projetées sur le climat. Pour ce faire, les événements météorologiques extrêmes passés, plus particulièrement ceux ayant trait aux épisodes d'inondations, de glissements du terrain et de sécheresse seront recueillis. Les recommandations du plan de gestion des actifs seront encore une fois analysées à cette étape, puisqu'elles permettront d'analyser les impacts anticipés des aléas climatiques sur certaines infrastructures municipales.

Pour chacun des aléas naturels, les risques sur les environnements identifiés lors de l'étape précédente seront analysés. La MRC déterminera les conséquences potentielles dans l'ensemble du territoire en fonction de son niveau de préparation (protocoles de procédures d'urgence, adéquation avec la réglementation, formation de premiers répondants, préparation des citoyens, etc.). Par la



suite, la détermination des conséquences potentielles et des probabilités d'occurrence des aléas sera effectuée en combinant les aléas potentiels et les vulnérabilités du milieu. Ainsi les niveaux de risque seront estimés en fonction de leur intensité maximale probable, de leur probabilité d'occurrence, de l'ampleur de leurs conséquences, de leur prévisibilité, de leur localisation, etc. Cette catégorisation permettra de déterminer le profil des vulnérabilités des équipements et infrastructures municipales aux aléas climatiques futurs et des citoyens, qu'elles soient économiques, environnementales ou sociales.

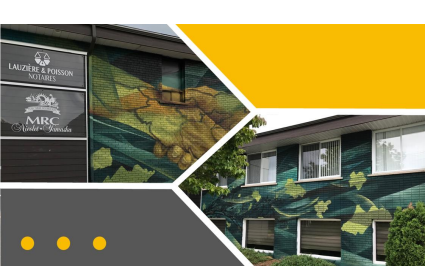
Finalement, la dernière étape consistera à évaluer les risques à la suite de l'examen de l'analyse des risques. Afin de mettre en place des mesures visant à réduire les risques sur son territoire, la MRC déterminera si chacun des risques est géré de façon satisfaisante ou s'il requiert la mise en œuvre de mesures additionnelles en vue de réduire son importance. De cette manière, la priorité de traitement spécifique pour chacun d'eux sera déterminée.

Grâce à cette priorisation, la MRC sera en mesure de passer à l'étape suivante qui consistera à l'élaboration de son plan d'adaptation aux changements climatiques. L'objectif de ce plan sera de proposer un ensemble d'actions, validées par le comité de gouvernance, visant à réduire les risques à un niveau acceptable puis agir sur l'aléa et/ou les vulnérabilités du milieu précédemment identifiés. Pour chacune des actions, les éléments suivants seront définis : les résultats attendus, un ou des indicateurs de suivi, un échéancier, le budget ainsi que les rôles et responsabilités. Ainsi créé, le plan d'adaptation se doit d'être intégré aux autres activités de la MRC et des municipalités. Les progrès feront l'objet d'une communication lors d'échéances définies dans le calendrier.

MOBILITÉ DURABLE | PARTIE IX

Le Plan de transition écologique contient également une action visant à développer un système de mobilité durable au sein de la MRC. Ce système concerne le transport collectif et adapté, mais également la multimodalité et l'intermodalité des déplacements (autopartage, covoiturage, stationnements incitatifs, transports actifs, réseau de bornes électriques, etc.).

Bien que l'environnement rural de la MRC se traduise par de faibles densités de population, l'enjeu de la mobilité durable est bien présent. Les quartiers industriels, la présence croissante de travailleurs étrangers souvent sans permis de conduire, l'augmentation du nombre de familles, de personnes âgées et le nombre non négligeable d'emplois sur le territoire démontrent la présence d'un besoin en termes de mobilité. Les consultations effectuées en 2018 dans le cadre des démarches de revitalisation des municipalités ont entre autres démontré que les déplacements actifs effectués dans



un environnement sécuritaire sont fortement désirés. Soulevons aussi que la mobilité durable est un élément majeur de l'attractivité en territoire rural et crée la liaison entre les activités structurantes d'un milieu.

Forte de ce constat, la MRC de Nicolet-Yamaska a mandaté l'équipe de Roulons VERT et de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé pour la réalisation d'une *étude du potentiel en mobilité durable* qui s'échelonnait de septembre 2020 à décembre 2021. Cette étude permettra d'évaluer le potentiel, mais surtout de le structurer de manière à obtenir une stratégie globale prenant en compte les transports collectifs, adaptés et actifs répondant aux besoins spécifiques des travailleurs, des familles et des aînés.

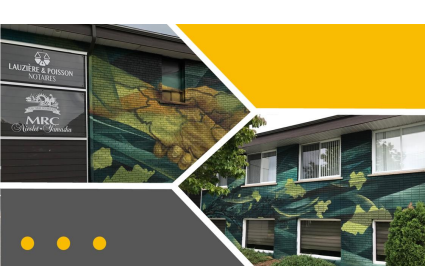
Redéploiement du transport collectif

Une importante étape sera franchie avec la prise de compétence en matière de transport collectif par la MRC. Cette étape ouvre la voie au redéploiement, au cours des prochains mois, de services en transport sur le territoire des municipalités participantes. La création d'un guichet unique de services avec la MRC limitrophe de Bécancour est également prévue pour 2021.

Réseau de bornes électriques

L'un des volets de ce projet consiste à déployer un réseau de bornes électriques sur l'ensemble du territoire de la MRC. Ce réseau, répondant à la volonté gouvernementale de favoriser l'électrification des transports, permettra aux municipalités de Nicolet-Yamaska de se positionner comme un relais et d'accroître l'attractivité du territoire. L'installation de ce réseau de bornes de recharge électriques permettra de favoriser l'électrification des transports dans la MRC. Cela répondra aux besoins des propriétaires de véhicules électriques, dont le nombre est en constante croissance, mais aussi pour les futurs utilisateurs. De plus, ce déploiement permettra aux municipalités de la MRC d'être le plus accessible possible pour l'ensemble des électromobilistes qui viennent autant de l'extérieur que du territoire, notamment les touristes utilisant désormais ce type de véhicules, et qui tendent de plus à plus à planifier leurs déplacements en fonction de la localisation de bornes de recharge. Enfin, un tel réseau permettra le renforcement des infrastructures vertes sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette demande représente ainsi l'opportunité de mutualiser l'acquisition d'un bien et service important pour la communauté. Grâce à cet achat collectif, nous pourrions accélérer l'atteinte de nos objectifs en devenant un véritable réseau de bornes de recharge électriques. Prises individuellement, les bornes ont peu d'impact, mais lorsque nous les répartissons afin de couvrir un territoire, elles prennent la forme d'un réseau utilitaire attractif.



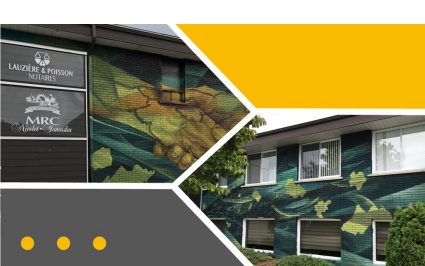
Le territoire de Nicolet-Yamaska compte actuelle 12 bornes électriques publiques réparties dans trois municipalités (Saint-François-du-Lac, Saint-Léonard-d'Aston et Nicolet). Pour faire du territoire un relais, nous visons l'implantation d'au minimum une borne publique régulière dans chaque municipalité, pour un total de 16. La carte présentée en annexe illustre les emplacements potentiels à la suite d'une analyse partielle de l'équipe de Roulons VERT. Évidemment, l'analyse fine permettra de valider les lieux d'implantation et d'établir des ententes. Ces bornes feront partie du Circuit Électrique d'Hydro-Québec et correspondront aux bornes SmartTWO de 240V. Les bornes ainsi installées feront partie du grand réseau déployé à travers la province.

Système de vélos stations

La MRC évalue également l'opportunité de procéder à l'achat et à l'installation d'un système de vélos en libre-service dans une municipalité afin d'en tester l'intérêt et l'efficacité. Nous compléterons les achats par une flotte de vélos et leur borne, afin de les partager entre différentes municipalités. Cette flotte mobile servira lors d'événements, pour les camps de jour, les circuits écotouristiques entre municipalités ou encore pour favoriser l'activité physique des employés d'usine et d'entreprise. À la suite d'une première année d'essai pilote dans une municipalité de Saint-François-du-Lac, nous pourrions valider l'intérêt d'autres municipalités à intégrer le projet.

Par ailleurs, une pré-analyse réalisée à l'interne nous a permis d'identifier les endroits les plus stratégiques où déployer ce service et installer des bornes dans une municipalité à titre de projet pilote. Composée d'une quarantaine de vélos, la flotte intégrerait des vélos reconditionnés possédant un panier pour les emplettes et des vélos triporteurs idéaux pour la mobilité des aînés. Puisque nous souhaitons encourager les déplacements actifs tout au long de l'année, huit vélos de type « fat bike » complèteraient la flotte annuelle. Les bornes accueillant les vélos fonctionnent à l'énergie solaire et peuvent facilement être déplacées d'un endroit à l'autre. Par conséquent, les vélos et les bornes pourront être échangés entre les municipalités participantes, selon les besoins. Vous trouverez, dans le budget détaillé, les composantes du service de vélos en libre-service incluant les éléments de calculs.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de l'étude *du potentiel de la mobilité durable*, il sera nécessaire et bénéfique d'évaluer l'utilisation et l'achalandage de certaines infrastructures comme l'aménagement de voies cyclables sécuritaires. L'acquisition d'un compteur mobile de vélos et de piétons permettra d'en faire cette évaluation. À long terme, il représentera un véritable outil d'aide à l'aménagement du territoire, puisque les municipalités pourront évaluer les zones d'affluence et ainsi, faire des investissements plus stratégiques. Les données récoltées serviront, à titre d'exemple, à corroborer une demande citoyenne ou à mettre en lumière des besoins non exprimés. Il s'agit donc d'un outil complémentaire d'une grande cohérence avec l'ensemble du projet.



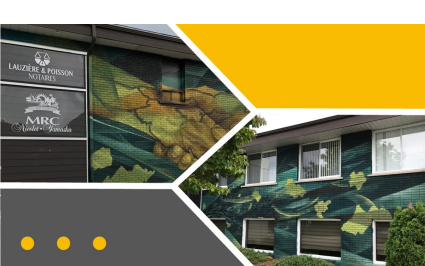
Par ailleurs, l'analyse fine du service de vélos en libre-service réalisée dans le cadre de l'*étude du potentiel en mobilité durable* nous permettra de faire l'acquisition des immobilisations en toute connaissance de cause. Conformément à l'échéancier de l'étude, nous prévoyons donc faire ces achats vers la fin de l'été 2021. Il serait toutefois intéressant d'acquérir le compteur mobile rapidement, afin de pouvoir bénéficier des données récoltées dès le printemps 2021.

Mobilier urbain

Une autre demande de financement a été déposée auprès de la SOFIL pour l'installation, dans la Ville de Nicolet, de trois abribus, trois supports à vélos sept places et d'une dizaine de panneaux indicateurs pour stationnements incitatifs. Une pré-analyse réalisée avec l'aide de la Ville de Nicolet et l'équipe de Roulons VERT nous a permis d'identifier les endroits les plus stratégiques où déployer ces équipements afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

Le Circuit zoné divin est, à l'heure actuelle, l'unique réseau de transport collectif présent sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Traversant la Ville de Nicolet, il achemine quotidiennement des étudiants vers les institutions scolaires de Trois-Rivières et plusieurs travailleurs. Parmi la dizaine d'arrêts d'autobus, trois d'entre eux se démarquent par leur plus grand nombre d'utilisateurs. Nous croyons pertinent d'augmenter le confort des usagers et d'en favoriser davantage l'utilisation en période hivernale en installant des abribus. Les panneaux publicitaires présents dans ces installations permettront à la ville et à la MRC de partager des informations pertinentes aux usagers. Par ailleurs, l'étude du potentiel en mobilité durable permettra d'identifier des pistes avantageuses d'extension du Circuit zoné divin à d'autres municipalités du territoire, notamment celles disposées à proximité de l'axe stratégique de l'autoroute 55.

L'étude en cours sur la mobilité durable intègre la question des transports actifs. En disposant des supports à vélos dans des endroits stratégiques, nous pensons favoriser l'utilisation du vélo comme mode de déplacement fonctionnel et non seulement pour fins de loisirs. La Ville de Nicolet possède actuellement deux ententes existantes de stationnement incitatif situé chacun, à une extrémité de la ville. Aucun d'entre eux ne possède un support à vélos. De plus, nous croyons pertinemment qu'au minimum, un troisième stationnement incitatif situé au centre de la ville sera proposé dans les résultats de l'étude. Autrement dit, en ouvrant la possibilité aux utilisateurs de se rendre aux stationnements incitatifs en vélo, nous créons une offre qui est pour le moment inexistante, mais qui devrait engendrer un besoin. Par conséquent, l'acquisition de trois supports à vélos est naturelle et fondée sur des suppositions à fortes probabilités.



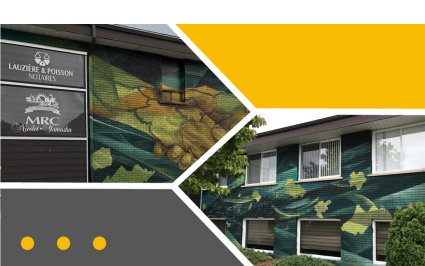
En contexte rural et même urbanisé à faible densité (comme la Ville de Nicolet), nous croyons d’ores et déjà que différentes avenues de transport collectif sont la clé, afin de réduire l’utilisation de la voiture individuelle par un seul individu. Nous pensons par exemple au système de covoiturage où la présence d’un stationnement incitatif est facilitante et rassurante. Comme mentionné précédemment, nous suggérons minimalement l’ouverture d’un troisième stationnement incitatif de grande superficie. Cependant, nous souhaiterions encourager les commerces locaux et institutions possédant de grands stationnements à rendre disponibles certains espaces pour cette utilisation. Dans bien des cas, les stationnements sont rarement utilisés à leur plein potentiel. Le fait de les rendre publiquement disponibles rend encore plus intéressante leur utilisation. Cette initiative du milieu privé et institutionnel pourrait démontrer une belle intention de contribuer et collaborer à la réduction collective des émissions de gaz à effet de serre et ultimement, à la transition écologique du territoire. À court terme, une politique d’exploitation des stationnements incitatifs permettrait d’encadrer leur utilisation.

COURS D’EAU | PARTIE III

La MRC est responsable de la réalisation des travaux d’entretien de cours d’eau en milieu agricole. Dans ce contexte, nous avons procédé à 26 entretiens de cours d’eau en 2020 totalisant près de 29 500 mètres d’excavation dont 2 sont en cours totalisant 8 000 mètres. À titre comparatif, la MRC a traité en 2019, 24 chantiers totalisant environ 27 000 mètres d’excavation. Pour l’année 2020, nous avons un budget de 68 000 \$ pour des travaux d’entrepreneur. Après 24 chantiers, nous avons dépensé près de 58 000 \$. Nous prévoyons dépenser environ 74 000 \$ à la fin de l’année.

Par ailleurs, 16 demandes sont en attente (1 demande en 2015, 4 demandes en 2019 et 10 demandes en 2020). Le retard concernant le traitement de la demande qui date de 2015 s’explique par la réalisation de travaux en zone inondable et sur les terres de la Défense Nationale qui exigent des démarches particulières. Les citoyens concernés sont tenus au courant et ce dossier n’est pas une urgence au sens qu’il pourrait entraîner des pertes pour les producteurs agricoles. Néanmoins, afin de régler ce dossier, un plan de travail avec son échéancier a été élaboré. La caractérisation des milieux concernés a été complétée. Les travaux d’entretien sont prévus en septembre 2021. Une appropriation de surplus au Fonds d’assurance pour les cours d’eau est prévue pour ces travaux.

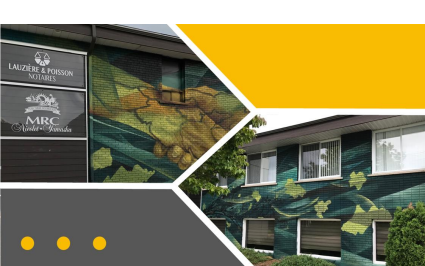
Le nombre de dossiers en 2021 devrait être sensiblement le même que celui de l’année en cours. Le budget recommandé pour la réalisation de travaux en 2021 est de 68 000 \$.



INSECTES PIQUEURS | PARTIE XI

Un appel d'offres public a été lancé le 4 novembre 2020 pour obtenir des soumissions visant à effectuer le contrôle biologique des mouches noires à l'aide de larvicide biologique pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval.

Puisque l'octroi de ce mandat est prévu en décembre 2020, conditionnellement à l'approbation des municipalités participantes, aucune quote-part n'est prévue au présent budget. Une facturation sera établie ultérieurement. Le montant inscrit au présent budget est une estimation des coûts anticipés.



PARTIE II – Évaluation foncière

Le service d'évaluation va continuer de respecter la nouvelle structure et les procédures mises en place au cours des trois dernières années afin d'améliorer la qualité et la planification, dans le but d'offrir un service toujours plus efficient aux municipalités et aux contribuables. L'amélioration des communications entre les services, les municipalités et les différents ministères sur l'échange d'information ainsi que l'uniformisation des pratiques et procédures demeurent des priorités.

Les services professionnels de l'évaluateur de la MRC ont été confiés, à la suite d'un appel d'offres en 2018, à la firme Cévimec-BTF inc. Les coûts s'élèveront à 37 735 \$ en 2020. La durée de ce mandat étant de trois ans (2019, 2020 et 2021), nous entamons donc la dernière année de ce contrat. Une réflexion sera menée en cours d'année pour évaluer les différentes options pour les prochaines années.

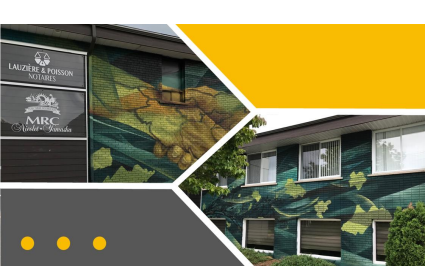
La modernisation des dossiers industriels, commerciaux et institutionnels, notamment, sera finalisée en 2021. À ce jour, sept municipalités sont modernisées : Aston-Jonction, Saint-Wenceslas, Saint-Célestin (paroisse), Saint-Célestin (village), Sainte-Eulalie, Grand-Saint-Esprit et Saint-Léonard d'Aston. La modernisation de ces dossiers pour les autres municipalités sera réalisée en cours d'année. Le service d'évaluation a également finalisé l'intégration de la rénovation cadastrale. Toutes les municipalités ont été mises à jour.

Initialement prévu pour 2020, la transition vers le logiciel d'évaluation de CIM est reportée à l'automne 2021. Le transfert de l'ensemble des dossiers dans ce nouveau logiciel sera complété à ce moment.

Le service d'évaluation a déposé les nouveaux rôles au 15 septembre 2020 en conformité avec les délais exigés. Pour l'année 2021, les rôles déposés seront :

- Nicolet (Équilibration) ;
- Saint-François-du-Lac (Équilibration) ;
- Baie-du-Febvre (Reconduction).

Une nouvelle ressource a été embauchée en 2020 afin de supporter l'équipe dans ses mandats, ainsi que pour préparer la transition vers CIM et en vue d'un départ à la retraite. L'emploi de cette ressource permettra aussi de réaliser à l'interne certains mandats auparavant confiés à une firme professionnelle. Une appropriation de surplus non affectés est prévue afin d'embaucher cette ressource durant les prochains 18 mois, le temps de réaliser les différentes transitions prévues au sein de ce service.



PARTIE IV A – Promotion et développement économique

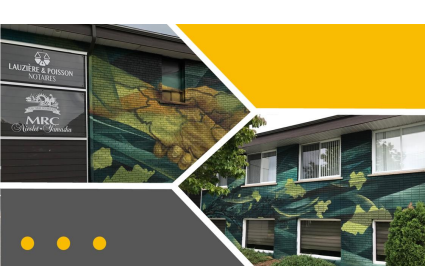
SOUTIEN PROFESSIONNEL ET FINANCIER EN ENTREPRISE

En 2020, près de 60 % du temps des ressources a été dédié à l'accompagnement et au suivi en gestion des entreprises. Le contexte de la pandémie engendrant de l'incertitude chez les entrepreneurs, ces derniers se sont tournés davantage vers les conseillers en développement économique pour être orientés dans les différents programmes et mesures d'aides offerts par les différents paliers gouvernementaux. En collaboration des différents partenaires du développement économique de la MRC, une cellule de crise a été mise rapidement en place afin de s'assurer d'une communication efficace entre les organisations. Le secteur des commerces et services étant le plus durement touché, un accompagnement spécial a été mis en place permettant de faire un diagnostic et un plan d'action à court terme pour ces entreprises.

À l'aube de 2021, on observe que les secteurs manufacturier et de l'agroalimentaire de Nicolet-Yamaska s'en tire somme toute relativement bien générant même des projets d'investissements en croissance, automatisation ou même dans certains cas, poursuivant les démarches de recrutement à l'international. Il n'en est pas de même pour le secteur de la restauration, du tourisme et de certains commerces et services. La consolidation et l'appui à la relance nécessitera beaucoup d'efforts en 2021 et l'annonce récente de fonds supplémentaires pour l'embauche de nouvelles ressources tombe à point. La mise en place du Réseau Accès entreprises Québec permet de reconstruire un réseau national qui avait disparu lors de l'abolition des CLD en 2015. Bien que déjà les intervenants des entreprises se tournaient en premier lieu vers le service de développement économique de MRC pour obtenir des informations et du soutien, cette annonce vient positionner et confirmer le rôle crucial que la MRC joue comme intervenant de première ligne en entrepreneuriat et en développement économique.

Rappelons qu'en plus du financement, la MRC décline ses services en quatre principaux axes d'intervention :

- 1) L'accueil, l'orientation et la référence ;
- 2) Le soutien à la croissance des entreprises (développement de marchés, innovation, productivité et attraction de main-d'œuvre étrangère) ;
- 3) L'accompagnement et le soutien en gestion des jeunes entreprises de moins de cinq ans ;
- 4) Le soutien aux initiatives et projets collectifs issus d'un regroupement d'entreprises.

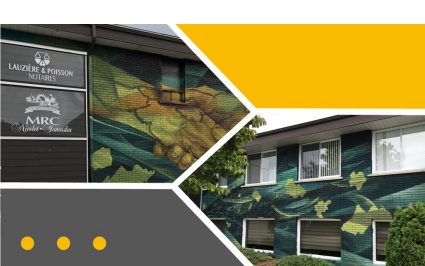


Le service de développement économique comptera en 2021 huit ressources professionnelles :

- Une coordonnatrice qui est aussi responsable de l'attraction et de la rétention d'entreprises, de l'attraction de main-d'œuvre immigrante et des projets spéciaux ;
- Un(e) conseiller(ère) en développement économique responsable de la gestion des fonds, de la relève d'entreprises et des entreprises œuvrant dans la transformation agroalimentaire ;
- Une conseillère en développement économique responsable de l'accueil et de l'orientation des nouveaux entrepreneurs ;
- Une conseillère en développement agroalimentaire responsable également de la coordination de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;
- Un conseiller en développement des communautés responsable des démarches de revitalisation et de l'accompagnement des municipalités dans la mise en œuvre des plans d'action qui en découlent ;
- Un(e) conseiller(ère) en incubation et accélération qui animera les activités pour les entreprises en incubation et accélération;
- Une conseillère en développement touristique responsable du bureau d'information touristique et de l'accompagnement des entreprises et des projets touristiques dans la MRC;
- Une agente de développement responsable du secteur culturel et de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel. Cette dernière ressource fait l'objet d'une convention de partage avec la MRC de Bécancour.

Le soutien technique et professionnel s'accompagne d'un soutien financier substantiel, notamment par le biais du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Auparavant décliné en trois volets distincts, soit l'investissement stratégique, les jeunes entrepreneurs et l'économie sociale, ce fonds sera revu en fonction des sommes disponibles. En 2021, un montant de 50 000 \$ sera disponible en contribution non remboursable. Une analyse de la performance des aides financières accordées, la politique d'attribution de ces fonds sera revue d'ici le début de 2021.

En plus du *Fonds local d'investissement* (FLI) et du *Fonds local de solidarité* (FLS), la MRC s'est vue confier en 2020 une enveloppe de 758 563 \$ dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. En octobre dernier, le volet *Aide aux entreprises en région en alerte maximale* (AERAM) a été ajouté à même cette enveloppe afin de soutenir les entreprises ciblées par l'arrêté ministériel en zone rouge comme les restaurants, les salles d'entraînements, etc. D'ici la fin de l'année 2020, en raison du nombre de demandes, nous devons demander une enveloppe supplémentaire à cet effet afin de pouvoir répondre à la demande.



La MRC poursuivra également son partenariat avec le Pôle d'économie sociale pour l'accompagnement et le suivi des projets et des promoteurs œuvrant dans le secteur de l'économie sociale. Encore ici, les collaborations se feront en complémentarité des conseillers en développement économique de la MRC. Considérant les besoins identifiés des entreprises accompagnées et surtout la nature des interventions réalisées dans le cadre de la dernière année, le montant de l'entente est de 10 000 \$.

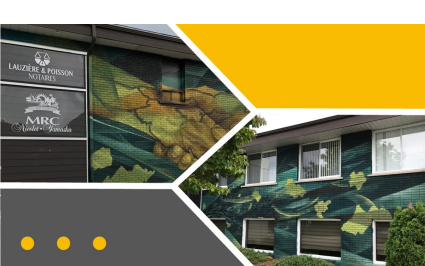
La MRC intensifiera les activités de promotion et d'investissement du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska. Ce fonds verra sa politique d'attribution modifiée en 2021 et relèvera dorénavant du comité du PDZA de la MRC.

ATTRACTION, ACCUEIL ET INTÉGRATION DE MAIN-D'OEUVRE

En 2018, le projet Immigration a été mis en place par le Carrefour jeunesse-emploi de Nicolet-Bécancour avec qui la MRC entretenait une étroite collaboration dans la réalisation du plan d'action. Soutenu en partie par le Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), ce projet visait la mobilisation et la préparation du milieu pour l'accueil, l'intégration et la rétention de main-d'œuvre immigrante. Au cours de cette période (2018-2019), 13 personnes immigrantes s'y sont établies.

En 2019, ce fut au tour de la MRC d'être le porteur du projet qui a été accepté pour un montant de 116 614 \$ du MIFI. Un plan d'action a été mis en place dans le cadre duquel de nouvelles ententes de partenariat ont été conclues. En plus de la MRC, les actions d'Immigration seront réalisées en partie par le Carrefour jeunesse-emploi de Nicolet-Bécancour et par la Corporation de développement communautaire. Ce partenariat à lui seul concorde parfaitement avec les grandes orientations du Programme Mobilisation-Diversité du MIFI, soit la mobilisation du milieu pour que notre MRC soit encore plus accueillante et inclusive. Pour cette période (2019-2020) on prévoit d'ici la fin de l'année que ce seront 35 personnes immigrantes qui se seront établies dans la MRC de Nicolet-Yamaska pour y occuper un emploi.

La collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi aura au final permis que ce partenaire soit maintenant reconnu par le MIFI pour son expertise, ainsi celui-ci offre depuis le 1^{er} juillet 2020, un nouveau service d'accompagnement dédié aux personnes immigrantes, le PASI. Ce programme est d'une durée de trois ans et il est rendu possible grâce à un soutien financier de 226 482 \$ accordé dans le cadre du programme d'accompagnement et du soutien à l'intégration (PASI) par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ce service est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective dans leurs processus d'installation et d'intégration en leur offrant, entre autres, un service d'accompagnement personnalisé.



Pour 2021, la MRC poursuivra son soutien à la préparation du milieu pour l'accueil, intégration et rétention des personnes immigrantes. Ainsi elle déposera un plan d'action au MIFI pour les trois prochaines années dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités. Le plan d'action est issu de la stratégie et plan d'action pour l'attraction, l'intégration et la rétention de personnes immigrantes qui a été réalisée en début d'année grâce à la participation de plus d'une cinquantaine de citoyens, entreprises, élus, partenaires et personnes immigrantes. Pour la mise en œuvre du plan d'action estimé à 120 000 \$ annuellement, une demande d'aide sera présentée au MIFI et à Desjardins. Quant à la MRC, en plus d'affecter le conseiller en développement des communautés à la coordination du plan d'action, un montant de 10 000 \$ sera réservé annuellement, et ce pour les trois prochaines années.

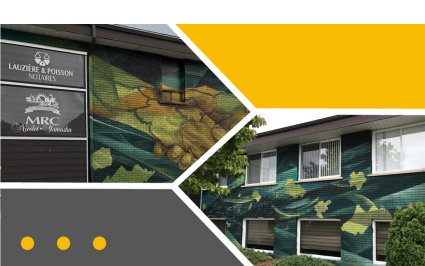
Au niveau de l'attraction de main-d'œuvre immigrante, à la suite de la première mission de recrutement en Tunisie de décembre 2019 à laquelle deux entreprises de la MRC ont participé, six nouveaux employés arriveront bientôt dans notre MRC. Pour 2021, les efforts d'accompagnement se poursuivront et un montant de 5 000 \$ est prévu pour des services professionnels reliés à l'organisation de missions de recrutement.

En complément, des démarches seront entreprises auprès du MIFI afin de s'assurer qu'une offre de francisation soit disponible sur notre territoire permettant ainsi d'assurer des services de proximité à la clientèle immigrante.

En ce qui a trait à l'accueil, l'intégration et la rétention de nouveaux arrivants (immigrants ou non), l'entente avec Place aux jeunes Nicolet-Yamaska sera maintenue afin d'offrir à la clientèle de tout âge des services d'aide à l'établissement et de préparer leur avenir dans notre région. Ce service est très apprécié des employeurs de la MRC, qui s'en prévalent de plus en plus. Cette entente nous permet d'avoir l'assurance que toute personne ne résidant pas sur le territoire et qui est intéressée à venir s'établir dans la MRC de Nicolet-Yamaska reçoive des services de suivi personnalisé (à distance ou non) facilitant leurs démarches de recherche d'emploi, de logement, d'établissement, etc. Cette entente représentera un budget de 5 000 \$ pour 2021.

INCUBATION ET ACCÉLÉRATION

En 2019, nous avons reçu le résultat d'une analyse d'opportunités appuyant la mise en place d'une structure d'accueil des entreprises dans la MRC de Nicolet-Yamaska. L'incubateur/accélérateur devrait donc voir le jour en 2021 sous une forme hybride avec un espace central situé à Nicolet regroupant des services et des organismes dédiés à l'entrepreneuriat et au financement, mais aussi avec des espaces accrédités situés dans les autres municipalités du territoire afin de permettre à des entreprises dont la stratégie de localisation ne permet pas de s'installer à Nicolet, de bénéficier quand même de l'offre de



service de croissance et d'accélération. L'incubateur-accélérateur de Nicolet-Yamaska permettra également à la MRC de voir atterrir sur son territoire une antenne de l'espace de croissance et d'accélération (ERAC) Centre-du-Québec à son image et basée sur ses forces et ses opportunités de développement distinctives.

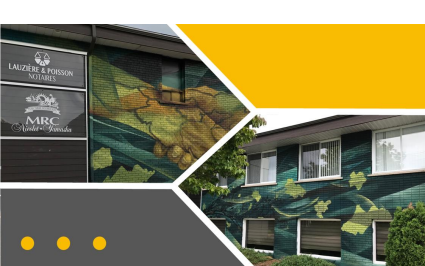
Les démarches pour le financement entamées en 2020 avec succès se poursuivront en 2021. Il est prévu de déployer l'offre de services en 2021 et d'accueillir le premier incubé dans la deuxième moitié de l'année.

En 2021, un montant de 30 000 \$ est budgété en compensation de loyer pour les premières années d'opération d'une entreprise qui se qualifiera aux services d'incubation. En plus de l'embauche d'un conseiller en incubation et accélération dédié à la mise en place et à l'animation de cette structure, un montant de 10 000 \$ sera accordé pour le démarrage et la promotion de ces nouveaux services.

REVITALISATION ET MOBILISATION DU MILIEU

Actif depuis son arrivée au sein du regroupement le Noyau (CDC, SADC, CJE, CIUSSS, Tourisme Nicolet-Yamaska, Services Québec), le conseiller en développement des communautés contribue également par ses interventions et permet de faire le pont entre le milieu sociocommunautaire et le municipal. En 2020, il a été en charge de la campagne du cœur à l'achat qui a permis d'amasser plus de 20 000 \$ pour l'aide alimentaire et soutenir les milieux touristiques durement touchés par l'arrêt de leurs activités dû à la pandémie. Il a également apporté un soutien pour les organismes d'aides alimentaires du territoire qui ont dû réagir rapidement à l'augmentation de la demande au printemps dernier.

Du côté de la revitalisation, depuis la première cohorte de municipalités comprenant la Ville de Nicolet et les municipalités de Pierreville, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Monique et Sainte-Eulalie, deux nouvelles municipalités ont emboîté le pas, soit Saint-Wenceslas et Saint-Zéphirin-de Courval. En 2020-2021, la 3^e cohorte de revitalisation comprenant les municipalités de Baie-du-Febvre, Saint-François-du-Lac, La Visitation-de-Yamaska et Sainte-Perpétue se déroulera pendant la première moitié de l'année. À terme, ce seront 11 municipalités du territoire qui auront en main un plan d'action triennal visant l'embellissement, l'animation et la dynamisation du tissu commerciale de leur municipalité. Le conseiller a comme principal mandat de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de ces plans d'action, mais aussi dans l'identification des mises en commun possibles pour des actions et des projets qui en découlent. Il effectue continuellement une veille active des différents leviers financiers et programmes s'adressant aux municipalités et accompagne ces dernières dans la rédaction des formulaires et des demandes d'aide.



PROJETS LOCAUX

La MRC poursuivra en 2021 son soutien technique assuré par le conseiller en développement des communautés et son soutien financier pour la mise en œuvre de projets visant à accroître l'attractivité du territoire. Le Fonds de développement structurant du territoire (FDST) de la MRC de Nicolet-Yamaska s'inscrit dans cette perspective. Le programme de « *projets locaux* » permettra à la MRC d'octroyer une aide financière (sous forme de contribution non remboursable) aux organismes admissibles ayant déposé un projet visant à améliorer le milieu de vie d'au moins une municipalité du territoire de la MRC. Considérant la nature structurant des projets qui ont été mis en place aux cours des dernières années, ce sera une somme de 320 000 \$ qui est réservée à parts égales de 20 000 \$ par année pour les municipalités aux fins de réalisation de ces projets.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au niveau du développement régional, la MRC maintiendra une participation active à la Table des MRC et pourra profiter ainsi des retombées engendrées par le Fonds d'appui au rayonnement des régions. À cet effet, un montant de 13 578 \$ est également prévu au budget 2021 pour soutenir la Table des MRC et son Comité de développement des projets. La MRC de Nicolet-Yamaska agit à titre de fiduciaire de cette entente.

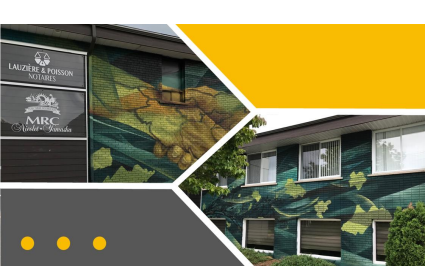
La MRC maintiendra son engagement envers les occasions de mettre à l'honneur les entrepreneurs du territoire. Elle participera aussi financièrement à la réalisation de divers mandats ou activités réalisées par ses partenaires dont l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec pour un montant de 5 000 \$.

Espace régional de croissance et d'accélération

La MRC s'est également engagée à contribuer à l'Espace de croissance et d'accélération (pôle d'innovation) pour les trois prochaines années pour un montant de 17 420 \$ annuellement ainsi qu'en dédiant une demi-ressource par année. L'Espace de croissance et d'accélération permettra aux entreprises incubées ou en processus d'accélération d'avoir accès à un réseau d'experts et de conseillers en innovation, des infrastructures ou des équipements spécialisés (ex. : imprimante 3D, scanner, etc.), des activités d'idéation et des formations spécialisées.

Escouade performance industrielle

Au niveau de la région, l'Escouade performance industrielle mise en place au début de l'année 2020 a connu un fort succès. Issue d'une collaboration entre les cinq organisations de développement économique du territoire, une équipe de ressources de 2^e ligne comprenant des spécialistes en



intégration de technologies numériques et des ingénieurs de production accompagnent les entreprises en vue d'améliorer leur performance et leur productivité. Ayant une première cible de neuf entreprises pour la MRC de Nicolet-Yamaska, ce sont plutôt 13 entreprises qui auront entrepris des démarches avec l'Escouade performance industrielle. Les interventions se font toujours en collaboration de l'équipe de la MRC afin d'assurer le suivi des actions, mais aussi des financements et embauches au besoin.

Escouade main-d'œuvre

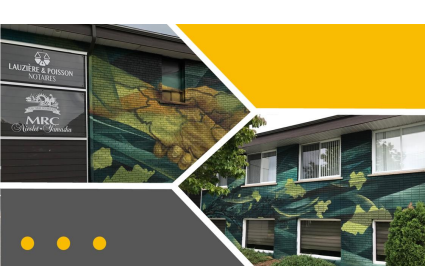
L'Escouade main-d'œuvre du Centre-du-Québec est également un projet dont les objectifs sont de favoriser la rétention de main-d'œuvre en amenant les employeurs à identifier et adopter les bonnes pratiques en gestion des ressources humaines. En 2020, à la suite de rencontres, de sondages et de compilations d'information, un portrait des bonnes pratiques en gestion des ressources humaines a été présenté aux partenaires et aux entreprises du Centre-du-Québec. Se voulant un outil de travail, la diffusion reprendra en 2021. Pendant la pandémie, l'escouade a temporairement revu ses actions afin de répondre aux questionnements des entreprises qui éprouvaient des difficultés avec leurs ressources ou afin de les aider à bénéficier des programmes et mesures mises en place.

Recrutement international

L'attraction de la main-d'œuvre étrangère ou domestique est un réel défi pour les entreprises du Centre-du-Québec. Le besoin d'accompagnement de ces entreprises par des ressources qualifiées et compétentes a été identifié comme un enjeu important par le comité de travail. De plus, des missions de recrutement à l'international dans des domaines précis et pour des emplois non spécialisés a également été identifié comme un besoin des entreprises pour contribuer à combler la pénurie de main-d'œuvre pour ce type de poste. Le projet d'une durée de trois ans consiste à améliorer les services offerts aux entreprises en augmentant le nombre de ressources spécialisées en recrutement international pour un meilleur accompagnement des entreprises. De plus, le projet vise également une utilisation accrue par les entreprises du recrutement international en réduisant les barrières d'accès, en augmentant la mobilisation et l'engagement des entreprises et en diversifiant les offres en recrutement international. Financé par le Fonds de développement régional, les embauches de trois ressources spécialisées débiteront sous peu pour une entrée en fonction au début 2021.

Services aux entreprises pour une meilleure intégration et rétention des nouveaux employés

L'attraction de la main-d'œuvre étrangère ou domestique est un réel défi pour les entreprises du Centre-du-Québec. Le succès de ces initiatives passe par l'intégration des nouveaux employés en entreprises mais également dans la communauté. Actuellement, beaucoup d'efforts sont faits par les employeurs pour mieux intégrer les nouveaux employés dans leur entreprise, mais « l'après 5h » est souvent négligé. C'est pour répondre à cette problématique que le comité de travail a élaboré ce projet visant à favoriser la socialisation des nouveaux employés, combler « l'après 5h » et briser l'isolement dans le but d'améliorer la rétention de la main-d'œuvre. Le projet d'une durée de trois ans consiste à offrir un service aux entreprises visant à faciliter l'intégration et la rétention des nouveaux employés



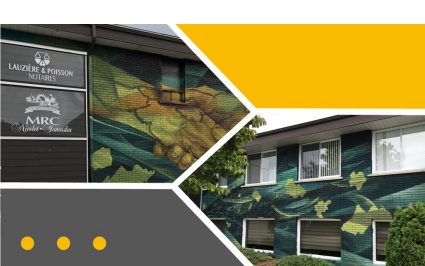
(immigrants et non-immigrants) à l'extérieur du lieu de travail. En effet, au courant de 2021, l'entreprise pourra interpeller son organisation de développement économique locale afin que celle-ci prépare des cohortes qui seront ensuite informées par l'organisation partenaire sur les outils disponibles. Les outils présentés aux nouveaux employés sont un passeport-découverte, un calendrier d'activités locales et régionales et une application mobile.

Zone d'innovation en agriculture durable et circulaire

La Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEV) est porteuse d'un important projet de zone d'innovation en agriculture durable et circulaire. Cette zone compte positionner Victoriaville, la région du Centre-du-Québec et le Québec comme leader innovant par la création d'une symbiose d'acteurs (agricoles, industriels, manufacturiers, municipaux, institutionnels, citoyens) et en ralliant nos savoir-faire au service du monde agricole pour une transition vers des pratiques durables. Par ce projet, en plus de donner une ligne directrice au développement et à l'aménagement régional, nous créons un milieu propice pour la consolidation et la croissance des entreprises, pour attirer de nouveaux talents et des entreprises innovantes ainsi que pour accélérer la recherche, le développement, l'expérimentation et le transfert.

Concrètement, le milieu bénéficiera de projets phares, d'ancrage et d'amorçage comme la transition sur les pesticides et alternatives, la gestion et valorisation des plastiques agricoles et les matières résiduelles, la recherche et développement sur l'écoemballage, la bioénergie, les fermes algales et la valorisation des eaux usées, la filière de la production d'insectes (recherche, formation, production), un fonds en développement durable, *etc.* La zone d'innovation aura également pour retombées de structurer et propulser les initiatives locales et régionales, d'accroître l'autonomie alimentaire, d'améliorer la gestion des matières résiduelles tout en créant des opportunités de mise en valeur de sous-produits, de soutenir l'aménagement du territoire et le développement durable, de créer de nouveaux partenariats, l'implantation de nouvelles infrastructures, de créer des leviers financiers, *etc.* Cette zone permettra de prospérer ensemble vers des pratiques durables dans un lieu de vie unique, dynamique, animé, visionnaire et à échelle humaine.

Par la trajectoire qu'elle propose, soit celle d'accélérer la transition du monde agricole vers des pratiques durables, cette zone d'innovation permettra de favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu et des entreprises de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce projet propose une belle occasion de se doter en tant que région d'une vision globale de transition écologique. En tant que partenaire de cette zone, la MRC compte s'impliquer de différentes façons pour garantir sa réussite, notamment par l'intégration de l'écosystème de la zone et une participation aux activités organisées dans le cadre de la zone (Webinaires, séminaires, chantiers, *etc.*), la mise à disposition de la zone des équipes en développement agricole, en aménagement du territoire et en développement des



communautés, l'arrimage économique, des centres de formations, d'aménagement du territoire et de développement agricole avec la vision de la zone, le soutien à l'implication des entreprises et organisations concernées sur notre territoire, la collaboration aux projets soutenant la transition vers une agriculture durable et une économie circulaire, ainsi que par la mutualisation de ressources humaines et matérielles.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Une entente en développement social a également été conclue entre les cinq MRC du Centre-du-Québec et Centraide. Celle-ci vise à rendre plus efficaces et efficaces la concertation et la collaboration entre les partenaires pour ultimement :

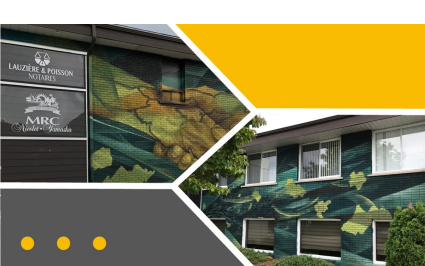
- favoriser le soutien aux projets locaux et régionaux répondant aux besoins des communautés ;
- établir une réflexion sur la création d'un fonds de soutien en développement social ;
- établir une planification à plus long terme des actions et mettre en place une réelle communauté de pratique et un réseau express de partenaires efficient.

Le renouvellement de cette entente est prévu en pour un montant de 4 500 \$ en 2021.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

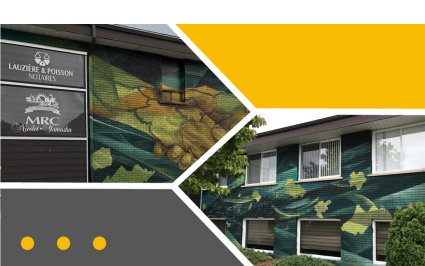
La mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire figure également parmi les priorités retenues. Celle-ci se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités » (source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire).

La Chambre de commerce et d'industrie du Centre-du-Québec disposait il y a peu d'une ressource dédiée à l'économie circulaire, dont le mandat était de « faciliter le développement d'un réseau local d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matériaux, d'eau, d'énergie ou de ressources matérielles ou même immatérielles » (source : CCICQ). La relance de ce projet passe par l'embauche conjointe d'une ressource par les organismes partenaires (MRC, SADC, REGIBNY, CDD, CTTEI, CRECQ et CCICQ). Un montant de 15 000 \$ est affecté à ce projet au budget 2021 de la MRC. Des contributions seront attendues des partenaires. Afin d'assurer la pérennité de ce projet, un tel montant sera aussi prévu en 2022 et en 2023.



Cette ressource aura aussi pour mandat d'assurer un arrimage étroit avec le Fonds Écoleader, dont les objectifs sont d'orienter et de soutenir les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres, et ce afin que les entreprises de Nicolet-Yamaska en bénéficient de manière optimale.

Une demande a également été déposée à Recyc-Québec conjointement avec la Corporation de développement durable du Centre-du Québec (CDD), la MRC de l'Érable, la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région, Entreprendre Bécancour et la SADC de Nicolet-Bécancour. Cette demande permettra d'assurer la relance des activités liées à l'économie circulaire pour Nicolet-Yamaska et Bécancour pour une période de 24 mois. Les activités viseront en priorités les secteurs stratégiques de la région soit la transformation agroalimentaire, la transformation métallique et la transformation du bois.



PARTIE IV C – Promotion du territoire et tourisme

PRISE DE COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

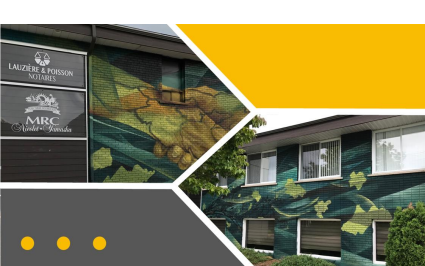
Au début de l'année 2020, le départ de la direction de Tourisme Nicolet-Yamaska a remis en scène la discussion sur la prise de compétences de la MRC en développement touristique. Des discussions ont alors été entamées entre le Conseil d'administration de l'organisation et la direction de la MRC afin de trouver un terrain d'entente. En juin il a été convenu d'entamer les procédures pour fermer l'organisation en vue de la prise de compétence de la MRC en développement touristique. Ainsi en 2021, des nouveaux postes budgétaires feront leur apparition consistant essentiellement en l'intégration des postes budgétaires de Tourisme Nicolet-Yamaska. À terme, ce sont deux nouvelles ressources qui seront dédiées à l'accompagnement des entreprises touristiques, le développement de projets et la promotion des attraits. Ce nouveau service représente un investissement de 194 000 \$ annuellement au lieu des 105 000 \$ qui étaient normalement transférés à Tourisme Nicolet-Yamaska.

Les avantages de prendre cette nouvelle compétence permet toutefois à la MRC d'avoir maintenant une approche plus globale en développement de son territoire et de favoriser les interactions et la complémentarité des compétences au sein de son équipe afin de mieux soutenir le milieu touristique.

SOUTIEN PROFESSIONNEL

En 2020, en vue de la fermeture de Tourisme Nicolet-Yamaska, nous avons intégré à l'équipe de développement économique la coordonnatrice de l'information touristique qui est devenu agente de promotion du territoire. En 2021, une nouvelle ressource intégrera le service pour l'Accompagnement aux entreprises et le développement de projets touristiques. Le conseiller en développement touristique accompagnera les entreprises dans la réalisation de leurs projets et dans leur demande de financement aux différents programmes et mesures d'aides gouvernementales. Le développement de circuits écotouristiques (vélo, sentiers pédestres, etc.) et l'analyse du prolongement de la route des navigateurs, seront certains des mandats portés pour 2021. La réalisation d'un plan stratégique en développement touristique sera reportée ultérieurement, le temps que les activités de ce secteur reviennent à la normal.

L'accueil d'une stagiaire en tourisme au printemps 2021 permettra d'analyser les opportunités de développement de l'agrotourisme le long de la rivière Saint-François. Actuellement cette section du territoire bénéficiant d'une promotion pour un « roadtrip » en collaboration avec la région de Drummondville a reçu de bons commentaires en 2020.



PROMOTION DU TERRITOIRE

La présence de Tourisme Nicolet-Yamaska sera maintenue sur les médias sociaux en raison du large auditoire dont il bénéficie. Ainsi l'agente de promotion du territoire poursuivra la promotion, les publications, les blogues afin de mettre en valeur notre attrait et nos entreprises touristiques. Des sommes en promotion sont prévues au budget pour 35 000 \$ afin d'assurer le rayonnement de nos attrait touristique et d'attirer et de retenir les visiteurs dans notre région.

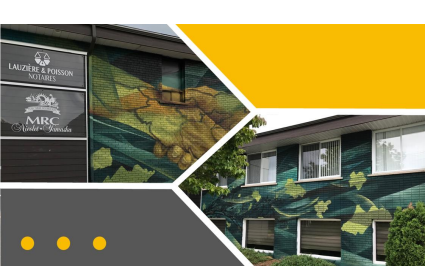
ILE MORAS

La MRC fait actuellement des représentations auprès de différentes instances gouvernementales afin que l'île Moras et ses alentours devienne un parc à vocation écotouristique.

Située sur le territoire de la Ville de Nicolet, l'île Moras, site fréquenté par les Premières Nations et première seigneurie du territoire occupé jusqu'en 1952, s'étend sur plus de 183 hectares. Elle est bordée au nord par le lac Saint-Pierre et au sud et à l'est par la rivière Nicolet. En raison de sa localisation, l'île appartient à un territoire désigné comme réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Elle fait également partie du Refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet et elle est comprise dans un site désigné par Nature Québec comme une ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux). Selon des relevés effectués en 2002, on retrouve en effet une importante population de cerfs de Virginie, 27 espèces de plantes rares, plus de 280 espèces d'oiseaux et plus de 75 espèces de poissons d'eau douce.

Ce parc constituerait la pièce centrale d'un réseau écotouristique en développement sur le territoire de la MRC (Réseau vert multifonctionnel, Route des navigateurs, activités aquatiques, site d'observation des oiseaux, etc.) et s'inscrivant dans une vision de développement portée depuis plusieurs années par la Ville de Nicolet (passerelles écologiques, rétrocession du quai, centre d'interprétation écomaritime). Le développement de ce parc contribuerait à accroître la notoriété du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, mais aussi de la région du Centre-du-Québec, avec un produit d'appel fort, à bonifier l'offre touristique de la MRC dans ce créneau particulier, qui est complémentaire à l'offre régionale et à favoriser l'accès de la population à ce patrimoine naturel et à la réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre.

Les démarches se poursuivront en 2021 pour enclencher le processus, afin que la première pelletée de terre puisse se faire à l'occasion du 350^e anniversaire de la Ville de Nicolet en 2022.

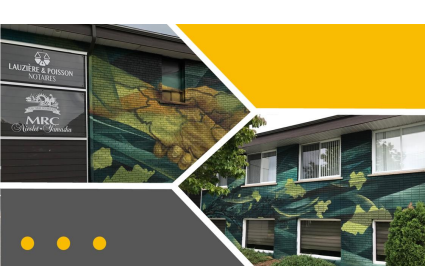


COMMUNICATION

En 2021, des activités de communication (communiqués de presse, conférences de presse) ont été effectuées de manière régulière afin de non seulement faire la promotion de l'entrepreneuriat, mais aussi du dynamisme économique des entreprises de notre MRC. La page Facebook de la MRC a été créée afin d'accélérer la diffusion d'informations et ne cesse depuis d'avoir de nouveaux abonnés.

Au printemps, les activités d'informations ont été plus soutenues afin de s'assurer d'une bonne circulation de l'information notamment sur les aides alimentaires, les aides psychologiques et les aides financières aux entreprises.

Afin de s'assurer d'une bonne diffusion de l'information, une demande de financement a été déposée pour la création d'un poste d'agent de communication pour 2021. Cette ressource assurera la coordination des diffusions sur les médias sociaux, des communiqués et activités promotionnelles ainsi que la réalisation d'une stratégie de communication pour la MRC.



PARTIE IV B– Développement culturel

SOUTIEN PROFESSIONNEL

Par le biais de l’encadrement professionnel offert par l’agente de développement culturel, le service de développement culturel de la MRC maintiendra les activités de concertation et son soutien auprès de plusieurs intervenants et acteurs culturels de la MRC tout au long de 2021.

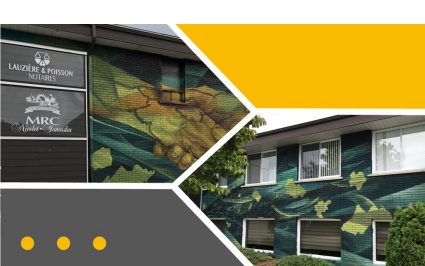
POLITIQUE CULTURELLE

La collaboration entre les MRC de Bécancour et Nicolet-Yamaska au niveau de l’entente conjointe de développement culturel des deux territoires se poursuivra. Plusieurs projets sont prévus à cette entente dont la révision et l’harmonisation des politiques culturelles des deux MRC. En collaboration avec l’Université du Québec à Trois-Rivières, les travaux entamés en 2020 se poursuivront en 2021 et prévoient la rédaction d’une seule politique culturelle pour les deux territoires. Incluse dans l’entente de développement culturelle, la MRC prévoit pour la politique un budget de 12 000 \$ pour 2021 et 2022.

GRANDS DIFFUSEURS CULTURELS

La MRC travaille depuis plusieurs années à mettre en place des projets et/ou des activités communes, répondant aux enjeux particuliers de chacun des diffuseurs culturels afin d’assurer leur développement, le rayonnement de leurs activités et leur pérennité dans la MRC. Ce groupe d’entreprises comprend le Musée des Cultures du Monde, le Musée des Abénakis, le Théâtre Belcourt, la Maison Rodolphe Duguay, le Centre des Arts populaires de Nicolet, les Archives du séminaire de Nicolet.

En collaboration avec l’UQTR, une entente de services permettra aux GDC de profiter d’un accompagnement individuel en gestion ainsi que d’une étude sur la perception et les intérêts des visiteurs afin de cerner les pistes d’amélioration pour augmenter l’achalandage. Par le biais de l’Entente de développement culturel, la MRC investira annuellement 14 600 \$ pour cette offre de service qui totalisera sur trois ans un investissement du ministère de la Culture et de la MRC de près de 110 000 \$.

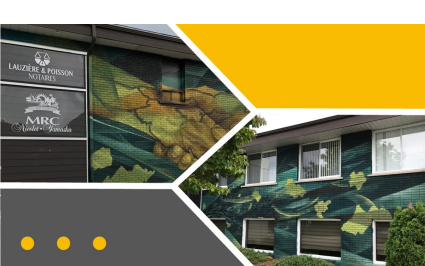


FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Un fonds de développement culturel a été mis à la disposition des artistes amateurs du territoire. Dans le cadre de la nouvelle entente de développement culturel ce fonds sera maintenu et un montant de 8 500 \$ par année est prévu au budget et ce pour les trois années de l'entente. Une entente a été signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour permettre d'offrir des bourses aux artistes professionnels du territoire, contribuant ainsi au rayonnement de Nicolet-Yamaska. Un budget annuel de 10 000 \$ a été prévu à cet effet en 2021.

TOURNÉE DES ÂÎNÉS

En raison de la pandémie, les aînés avaient été la première clientèle à être ciblée par les mesures de confinement. Soucieuse du bien-être de ces derniers, la MRC avait pris l'initiative d'organiser en collaboration du Théâtre Belcourt une série de spectacles afin d'agrémenter cette période. Cette tournée ayant connu un fort succès tant de la part des aînés, que de leur famille et des centres d'hébergement, la MRC a inclus dans l'entente de développement culturel un montant annuel de 5 000 \$ par année pendant trois ans pour maintenir cette activités qui présente des artistes locaux et apporte du bonheur à nos aînés.

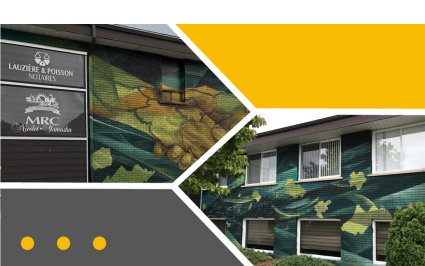


PARTIE V – Fibre optique

Depuis plusieurs années, la MRC est copropriétaire d'un réseau de fibre optique desservant les bureaux municipaux et les bâtiments de la Commission scolaire de La Riveraine.

Une somme globale de 26 000 \$ est prévue en 2020 pour l'entretien de ce réseau.

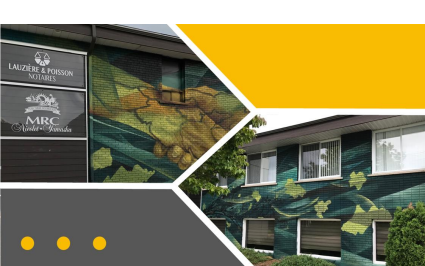
Une réflexion globale des besoins des municipalités, ainsi qu'une analyse des opportunités liées au réseau de fibre optique appartenant à la MRC, sera réalisée en 2021 par l'équipe de soutien informatique.



PARTIE VI – Cotisation FQM

Les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska sont membres de la Fédération québécoise des municipalités. La cotisation a augmenté au cours des dernières années en raison de l'ajout d'un service de ressources humaines à la Fédération québécoise des municipalités.

La cotisation globale pour la MRC et ses municipalités s'élève à 28 530 \$ en 2021.



PARTIE VII – Inspection municipale

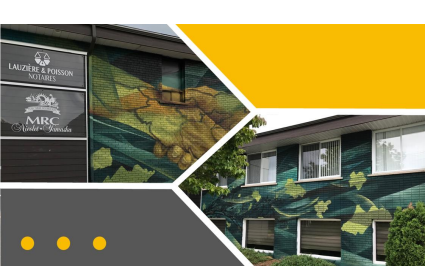
La MRC assure désormais le service d'inspection en bâtiment et en urbanisme pour 14 des 16 municipalités de son territoire :

- Aston-Jonction
- Baie-du-Febvre
- Grand-Saint-Esprit
- La Visitation-de-Yamaska
- Pierreville
- Saint-Célestin (Village)
- Saint-Elphège
- Sainte-Eulalie
- Saint-François-du-Lac
- Sainte-Monique
- Sainte-Perpétue
- Saint-Léonard-d'Aston
- Saint-Wenceslas
- Saint-Zéphirin-de-Courval

La MRC dessert également, depuis l'été 2020, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, située dans la MRC d'Arthabaska, et ce en vertu d'une entente de services intermunicipale. Cette entente prendra fin le 31 décembre 2021.

Les inspecteurs de la MRC continueront également d'assurer le service d'inspection des fosses septiques dans 14 des 16 municipalités de la MRC. La charge de travail sera répartie entre les deux inspecteurs.

Un technicien en évaluation procède pour sa part à l'évaluation et à la fermeture des permis (en sus de ses autres mandats en évaluation). Cette manière de procéder se traduit par une économie de temps et de frais de déplacement pour les ressources de la MRC.



PARTIE VIII – Bibliothèques

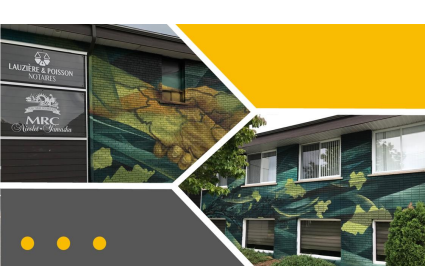
Un projet de mise aux normes des bibliothèques fut initié en 2011 pour les municipalités suivantes :

- Baie-du-Febvre
- Nicolet
- Saint-Célestin (Village)
- Saint-Léonard-d'Aston
- Saint-Wenceslas
- Saint-Zéphirin-de-Courval

Les travaux sont désormais complétés dans l'ensemble des municipalités participantes.

Le budget 2021 établit les quotes-parts pour les quatre municipalités dont le financement s'étalera encore sur plusieurs années.

Les quotes-parts 2021 ont été ajustées pour tenir compte du refinancement ayant eu lieu en 2019.



PARTIE X – Fonds local d’investissement

Le Fonds local d’investissement dispose d’une enveloppe totalisant 1 186 432 \$ afin que la MRC puisse effectuer des prêts à taux avantageux dans le but de soutenir le démarrage, la relève et l’expansion des entreprises du territoire.

En conséquence, le Fonds local d’investissement génère annuellement des revenus d’intérêts sur les prêts aux entreprises ou sur les placements sans risque où elle place les sommes disponibles qui ne sont pas octroyées. En contrepartie, le fonds peut aussi engendrer des pertes s’il n’est pas possible de récupérer le plein solde d’un prêt en cas de défaut d’un emprunteur.

Pour faciliter la gestion du fonds, la MRC de Nicolet-Yamaska a acquis en 2017 un logiciel gestionnaire de prêts pour faciliter le suivi, la comptabilisation et la gestion des activités. En conséquence, des frais mensuels pour la gestion des prélèvements bancaires mensuels doivent être assumés par le MRC de Nicolet-Yamaska, ces frais n’étant pas une dépense admissible au Fonds local d’investissement dans le cadre de l’entente actuelle établie avec le ministère.

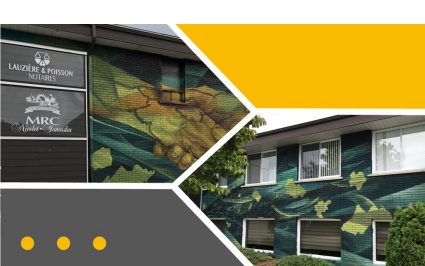
Depuis le début de l’année 2020, ce sont de 278 750 \$ qui ont été accordés dans des entreprises de la MRC pour des projets de démarrage et d’expansion.

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ

La MRC a investi en 2019 un montant de 50 000 \$ pour compléter la mise de fonds de 200 000 \$ qui a permis d’aller chercher une contribution du Fonds de solidarité équivalente à cinq fois la mise de fonds du milieu, soit de 1 000 000 \$. La mise de fonds de la MRC a été complétée par une contribution de 100 000 \$ de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de 50 000 \$ de la Caisse Desjardins de Nicolet et de la Caisse Desjardins Godefroy.

Des changements ont également été apportés en début d’année en ce qui a trait à la gouvernance du fonds dont le comité d’investissement est maintenant composé à la majorité de représentants du milieu socioéconomique. La refonte d’une politique d’investissement commune pour le Fonds local d’investissement et le Fonds local de solidarité permettra maintenant d’arrimer les deux fonds et de s’assurer d’une complémentarité dans la nature des interventions financières qui en découlent.

Le Fonds local de solidarité de Nicolet-Yamaska nous permet d’investir dans du fonds de roulement et dans des projets de nature commerciale s’inscrivant dans les efforts déployés notamment dans les démarches de revitalisation des artères commerciales et des noyaux villageois entreprises depuis deux ans par les municipalités de la MRC. Il en va de même pour les projets permettant de développer et de



dynamiser la zone agricole de la MRC en pouvant dorénavant financer par le Fonds local de solidarité, des projets provenant des secteurs agricole, agroalimentaire, agrotouristique et forestier à temps partiel

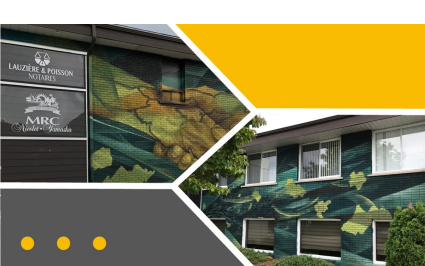
Depuis le début de l'année 2020, ce sont de 386 568 \$ qui ont été accordés dans des entreprises de la MRC pour des projets de développement, de relance et de consolidation.

PROGRAMME D'AIDE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET AIDE D'URGENCE AUX RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE

Afin d'apporter un soutien financier aux entreprises qui subissaient les impacts dus à la pandémie COVID-19, la MRC s'est vu confier en 2020 une enveloppe de 758 563 \$ dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Disponible sous la forme d'un prêt, le financement permet de soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire afin qu'elle soit en mesure de maintenir, consolider ou relancer ses activités.

En octobre dernier, le volet Aide aux entreprises en région en alerte maximale (AERAM) a été ajouté à même cette enveloppe afin de soutenir les entreprises ciblées par l'arrêté ministériel en zone rouge comme les restaurants, les salles d'entraînements, etc. Ce nouveau volet prend la forme d'une aide non remboursable (pardon de prêt). Le pardon de prêt pourra atteindre 80 % des frais fixes admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture.

Depuis la première vague, ce sont 542 000 \$ qui ont été accordés dans le cadre de l'un ou l'autre des volets de l'Aide d'urgence. D'ici la fin de l'année 2020, en raison du nombre de demandes, nous devons demander l'enveloppe supplémentaire de 267 697 \$ à cet effet afin de pouvoir répondre à la demande portant ainsi l'enveloppe totale à 1 026 260 \$

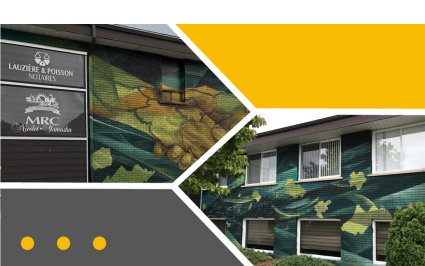


SOMMAIRE – BUDGET 2021

REVENUS		
	Législation	173 000 \$
	Gestion financière et administrative	1 120 272 \$
	Centre administratif	142 771 \$
	Prévention incendie	78 408 \$
	Géomatique	193 346 \$
	Programme de rénovation	216 500 \$
	Urbanisme	740 324 \$
	Inspection règlements MRC	8 087 \$
	Évaluation foncière	514 716 \$
	Cours d'eau	185 789 \$
	Développement économique	957 403 \$
	Développement des territoires	407 731 \$
	Promotion du territoire et tourisme	194 065 \$
	Développement culturel	131 527 \$
	Fibre optique	26 000 \$
	Cotisation FQM	28 530 \$
	Inspection municipale	149 191 \$
	Projet bibliothèques	66 322 \$
	Transport collectif	58 500 \$
	Fonds local d'investissement (FLI)	0,00 \$
	Insectes piqueurs	170 080 \$
Grand total des revenus		5 562 561 \$

CHARGES		
	Législation	183 000 \$
	Gestion financière et administrative	1 120 272 \$
	Centre administratif	109 071 \$
	Prévention incendie	78 408 \$
	Géomatique	193 346 \$
	Programme de rénovation	216 500 \$
	Urbanisme	800 324 \$
	Inspection règlements MRC	8 087 \$
	Évaluation foncière	574 716 \$
	Cours d'eau	255 789 \$
	Développement économique	837 403 \$
	Développement des territoires	
	Promotion du territoire et tourisme	194 065 \$
	Développement culturel	131 527 \$
	Fibre optique	26 000 \$
	Cotisation FQM	25 530 \$
	Inspection municipale	149 191 \$
	Projet bibliothèques	35 122 \$
	Transport collectif	98 500 \$
	Fonds local d'investissement (FLI)	0,00 \$
	Insectes piqueurs	170 080 \$
Grand total des charges		5 617 661 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement	(55 100 \$)
---	--------------------



ÉLÉMENTS DE CONCILIATION

Législation	10 000 \$	
Centre administratif		(33 700 \$)
Évaluation	60 000 \$	
Projet bibliothèques		(31 200 \$)
Cours d'eau	70 000 \$	
Développement économique	(120 000 \$)	
Aménagement		
Transport collectif	40 000 \$	60 000 \$

Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	55 100 \$	
--	------------------	--

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,00 \$
---	----------------

PARTIE I A ADMINISTRATION

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-10-100	Quote-part Législation	193 059	144 794	193 059	172 500
01-150-20-840	Autres revenus- Aide alimentaire	-	10 165	10 165	-
01-234-10-900	Autres revenus - Législation	500	1 150	1 150	500
	Autres revenus Législation	500	11 315	11 315	500
	Revenus Législation	193 559	156 109	204 374	173 000
01-111-30-100	Quote-part Gestion financière et administrative	441 300	330 975	441 300	480 463
01-231-12-400	Perception droits de mutation	60 000	74 896	74 896	60 000
01-231-12-429	Revenus droits de mutation	2 000	2 216	2 216	2 000
01-269-80-200	Intérêts droits de mutation	-	62	-	-
01-231-15-200	Frais et perception de taxes	165 000	219 477	219 477	165 000
01-231-15-201	Frais de recherche ventes pour taxes	4 200	4 291	4 291	4 200
01-231-15-203	Frais de publication et d'enregistrement ventes pour taxes	6 000	7 288	7 288	6 000
01-263-80-310	Carrières et sablières	150 000	40 320	40 320	150 000
01-261-30-300	Intérêts sur placement	25 000	11 279	25 000	25 000
01-269-30-200	Autres - Gestion financière et administrative	23 000	23 041	26 000	4 000
01-269-30-200	Refacturation services administratif - FQM				4 399
01-234-13-000	Refacturation services informatique Nicolet	-	32 953	45 238	50 646
01-234-13-000	Refacturation services informatique Municipalité	-	-	-	24 804
01-234-13-000	Refacturation services informatique- QP à l'utilisation	-	-	-	33 072
01-372-20-100	Subvention informatique	-	23 291	42 787	7 213
01-xxx-xx-xxx	Subvention RH			-	
01-xxx-xx-xxx	Ressource partagée				
01-xxx-xx-xxx	Subvention agent de communication	-	-	-	-
01-xxx-xx-xxx	QP utilisation- Soutien au municipalité en ressources humaines				3 000
01-372-20-110	Subvention - FRR - Gestion financière et administrative	55 000	36 250	55 000	80 000
01-xxx-xx-xxx	Subvention ressource RH			-	20 000
01-231-12-203	Frais de vente	125	-	125	125
01-231-12-401	Photocopies	250	-	250	250
01-153-30-110	Frais administratifs	100	55	100	100
	Autres revenus Gestion financière et administrative	490 675	475 419	542 988	639 809
	Revenus Gestion financière et administrative	931 975	806 394	984 288	1 120 272
01-111-90-100	Quote-part Centre administratif	90 571	67 929	90 571	83 337

PARTIE I A ADMINISTRATION

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
01-111-90-115	Quote-part Rénovations	46 533	38 936	46 533	45 471
01-234-10-302	Loyer	13 730	7 723	10 557	13 963
01-279-90-980	Autres revenus- refacturation municipalité	-	3 597	3 597	-
	Autres revenus Centre administratif	13 730	11 321	14 154	13 963
	Revenus Centre administratif	150 834	118 186	151 258	142 771
	Grand total des revenus	1 276 368	1 080 690	1 339 920	1 436 043

DÉPENSES

02-110-10-110	Rémunération régulière des élus	154 185	100 626	134 168	145 000
02-110-10-120	Rémunération régulière préfet et préfet suppléant				
02-110-10-310	Frais de déplacement des élus	12 000	4 007	5 343	10 000
02-110-10-321	Poste		2 683	2 683	
02-110-10-341	Publicité et avis public	4 000	2 734	4 000	4 000
02-110-10-420	Assurance responsabilité	-	(0)	(0)	-
02-110-10-493	Réceptions	4 000	4 543	5 500	4 000
02-110-10-496	Congrès FQM	3 500	-	-	3 500
02-110-10-515	Remb. Fonds de roulement(Fier Soutien)	-	-	-	-
02-110-10-671	Équipement informatique - Législation	500	1 270	1 270	500
02-110-10-695	Partenariat communication - Ville de Nicolet	2 500	1 565	2 500	-
02-110-10-999	Campagne notoriété CDQ	5 874	1 967	1 967	-
02-110-10-785	Dépenses Lac-à-l'épaule	1 000	-	-	-
02-120-00-699	Autres - Législation	1 000	-	-	1 000
02-120-00-699	Service de cadets	-		5 000	10 000
02-120-00-699	Aide alimentaire in-out	-	10 165	10 165	
02-120-00-699	Aide alimentaire	-	13 903	13 903	
02-190-10-495	Contribution à des organismes	5 000	2 200	5 000	5 000
	Charges Législation	193 559	145 664	191 499	183 000

02-138-30-110	Salaires et charges sociales	348 975	244 395	339 086	424 586
02-xxx-xx-xxx	Ajustement salarial				-
02-130-00-414	Rémunération - Informatique	30 000	61 087	80 587	84 410
02-130-00-414	Rémunération supplémentaire - Informatique	-	-	-	57 876
02-138-30-110	Rémunération supplémentaire - Ressources humaines	31 200	-	18 000	23 200
02-xxx-xx-xxx	Rémunération supplémentaire - Agent de communication	-	-	-	
02-xxx-xx-xxx	Ressource partagée - Agent de communication	-	-	-	
02-xxx-xx-xxx	Ressource partagée	-	-	-	-
02-130-30-120	Rémunération supplémentaire - Coup de pouce PME	-	4 095	15 000	-
02-xxx-xx-xxx	Télétravail	-	-	-	-
02-138-30-290	Association professionnelle	2 000	1 737	1 737	2 000
02-138-30-310	Frais de déplacement	6 000	1 756	3 000	3 000
02-138-30-321	Poste	5 000	7 821	10 427	5 000
02-138-30-331	Téléphone et internet	17 000	18 961	25 282	20 000
02-138-30-349	Formation	4 000	2 947	2 947	4 000
02-130-30-349	Fonds de formation des municipalités (élus + DG)	10 000	-	10 000	7 200
02-138-30-412	Service professionnel - Juridique	15 000	38 087	45 000	20 000
02-138-30-413	Service professionnel - Vérificateur	12 000	14 058	14 058	10 000
02-138-30-414	Frais Informatique	5 000	6 929	6 929	5 000
02-138-30-494	Cotisation et abonnement	1 800	2 107	2 107	1 800
02-138-30-670	Fourniture de bureau, imprimés, livres	20 000	18 167	24 222	20 000
02-138-30-671	Équipement informatique	3 000	7 821	10 429	35 000
02-138-30-726	Mise à jour et entretien site internet	500	520	520	500

PARTIE I A ADMINISTRATION

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
02-130-00-499	Frais administratifs	6 500	4 100	5 467	5 000
02-130-01-499	Soutien ressources humaines	5 300	1 679	3 000	4 000
02-130-01-499	Plan main d'œuvre services municipaux	-	4 358	30 473	-
02-190-80-417	Remboursement de taxes et frais	165 000	219 477	219 477	165 000
02-190-80-418	Frais de publication et d'enregistrement ventes pour taxes	6 000	7 288	7 288	6 000
02-190-80-419	Droits sur les mutations immobilières	60 000	74 896	74 896	60 000
02-190-80-500	Carrières et sablières	150 000	40 320	40 320	150 000
02-138-30-940	Créances douteuses, irrécouvrables	500	-	-	500
02-130-02-499	Subvention médias	-	15 000	15 000	-
02-921-30-899	Intérêts et frais bancaires	200	(92)	100	200
02-130-00-726	Investissement - Mobilier de bureau	5 000	10 405	10 405	5 000
02-130-01-726	Investissement - Équipement informatique et logiciels	21 000	5 684	5 684	-
02-138-30-899	Autres	1 000	423	1 000	1 000
	Charges Gestion financière et administrative	931 975	814 026	1 022 441	1 120 272

02-138-90-839	Remboursement d'intérêts	14 834	11 065	18 634	11 771
02-190-90-110	Rémunération concierge	30 000	22 305	29 739	35 000
02-190-90-422	Assurance responsabilité bâtiment	21 000	12 730	21 000	21 000
02-190-90-433	Déneigement	6 000	2 993	6 000	6 000
02-190-90-436	Collecte récupération	300	-	300	300
02-190-90-520	Entretien et réparation bâtiment	6 000	15 391	20 000	6 000
02-190-90-660	Articles de nettoyage	1 500	5 562	7 416	1 500
02-190-90-681	Électricité	20 000	10 858	14 477	15 000
02-190-90-700	Taxes foncières	11 500	9 729	11 500	11 500
02-190-90-782	Système d'alarme	1 000	910	1 000	1 000
02-190-00-726	Investissement - Système d'alarme	7 000	7 089	7 089	-
	Charges Centre administratif	119 134	98 631	137 156	109 071

	Grand total des charges	1 244 668	1 058 321	1 351 096	1 412 343
--	--------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

	Excédent (déficit) de fonctionnement	31 700	22 369	(11 176)	23 700
--	---	---------------	---------------	-----------------	---------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

	Appropriation de surplus- Cadet	-	-	5 000	10 000
	Appropriation de surplus Aide alimentaire	-	-	11 387	-
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Législation	-	-	16 387	10 000

	Affectation de surplus - Fonds de formation	(10 000)	-	(10 000)	(7 200)
	Appropriation de surplus- honoraires professionnel	-	-	10 000	-
	Appropriation de surplus-Plan d'effectif territorial	-	-	30 473	-
	Appropriation de surplus - Fonds de formation	10 000	-	-	7 200
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Gestion financière et administrative	-	-	30 473	-

03-210-90-000	Appropriation de surplus Réparation Bâtiment	-	-	10 700	-
	Capital-prêt rénovations	(31 700)	(31 700)	(31 700)	(33 700)
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Centre administratif	-31 700	-31 700	-21 000	(33 700)

	Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	(31 700)	(31 700)	25 860	(23 700)
--	--	-----------------	-----------------	---------------	-----------------

	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	(9 331)	14 683	-
--	---	----------	----------------	---------------	----------

PARTIE I B

SECURITÉ INCENDIE

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-60-100	Quote-part Prévention incendie	47 371	35 528	47 371	50 965
01-231-22-442	Service aux municipalités	25 507	12 342	18 842	27 443
01-231-60-300	Revenus de formation sécurité incendie	-	17 025	17 025	-
	Autres revenus Prévention incendie	25 507	29 366	35 866	27 443
	Revenus Prévention incendie	72 878	64 895	83 237	78 408
DÉPENSES					
02-220-60-110	Salaires et charges sociales	65 328	45 922	63 605	67 558
02-220-60-310	Frais de déplacement - Incendie	1 200	556	742	1 200
02-220-60-349	Frais de formation - Incendie	1 200	70	500	2 000
02-220-60-331	Téléphone		60	60	
02-220-60-494	Association et abonnement - Incendie	150	110	150	150
02-220-60-650	Vêtement - Incendie	500		-	500
02-220-60-490	Subvention pompier à redistribuer		17 025	17 025	
02-220-60-442	SUMI	-	316	316	1 000
02-220-60-671	Logiciel informatique - Incendie	4 500	2 880	4 500	6 000
	Charges Prévention incendie	72 878	66 940	86 898	78 408
	Excédent (déficit) de fonctionnement	0	(2 045)	(3 661)	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Prévention incendie	-	-	-	-
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	(2 045)	(3 661)	-

PARTIE I C
SERVICE DE GÉOMATIQUE

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-110-75-130	Quote-part Géomatique	1 551	1 551	1 551	27 901
01-372-75-300	FRR - Géomatique	145 294	92 380	112 297	165 444
01-370-75-840	Subvention gestion des actifs		20 000	50 000	-
xx-xxx-xx-xxx	Subvention - PIACC- Étude des vulnérabilités			64 500	
01-381-62-200	Autres	-	20	20	-
	Autres revenus Géomatique	145 294	112 400	226 817	165 444
	Revenus Géomatique	146 845	113 951	228 368	193 346
DÉPENSES					
02-610-75-110	Salaires et charges sociales	71 845	51 952	71 546	74 346
02-610-75-310	Frais de déplacement - Géomatique	1 500	-	-	-
02-610-75-671	Équipement informatique - Géomatique	27 000	30 827	30 827	27 000
xx-xxx-xx-xxx	Service professionnel - Géomatique	-	241	241	-
02-610-75-350	Formation - Géomatique	1 500	-	500	2 000
02-610-75-419	Démarche de gestion des actifs	45 000	23 342	45 000	90 000
02-610-75-493	Association et abonnement - Géomatique	-	131	131	-
xx-xxx-xx-xxx	Évaluation des vulnérabilités	-	-	100 000	-
02-610-75-729	Investissement - Relevé d'infrastructure (Gestion des actifs)	100 000	-	48 000	-
02-610-75-729	Investissement - Go Net et Go Infra	20 000	15 677	15 677	-
	Charges Géomatique	266 845	122 170	311 921	193 346
	Excédent (déficit) de fonctionnement	(120 000)	(8 219)	(83 553)	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
xx-xxx-xx-xxx	Appropriation de surplus libre - Évaluation des vulnérabilités			35 500	
03-410-75-000	Appropriation de surplus libre - Relevé d'infrastructure (Gestion des actifs)	120 000	-	48 000	-
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Géomatique	120 000	-	83 500	-
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	(8 219)	(53)	-

PARTIE I D

PROGRAMME DE RÉNOVATION

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
	Aucune quote-part	-	-	-	-
01-269-50-300	Interêts sur placement - Programme de rénovation	500	1 717	3 434	-
01-381-63-510	Contribution pour subvention SHQ	18 000	12 928	17 238	16 500
01-381-63-600	Subvention à déboursier SHQ	200 000	259 865	259 865	200 000
	Autres revenus Programme de rénovation	218 500	274 510	280 536	216 500
	Revenus Programme de rénovation	218 500	274 510	280 536	216 500
DÉPENSES					
02-690-50-120	Sous contractant	17 000	11 500	17 250	16 500
02-690-50-110	Salaires et charges sociales	-	-	-	-
02-690-50-310	Frais de déplacement	1 500	-	-	-
02-690-50-410	Subvention accordée SHQ	200 000	259 865	259 865	200 000
	Charges Programme de rénovation	218 500	271 365	277 115	216 500
	Excédent (déficit) de fonctionnement	-	3 145	3 421	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Programme de rénovation	-	-	-	-
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	3 145	3 421	-

PARTIE I E

AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-40-100	Quote-part Urbanisme	2 503	2 503	2 503	31 806
01-130-40-100	Revenus de permis	250	50	250	250
01-231-62-418	Service de l'aménagiste	1 000	1 523	2 030	2 000
xx-xxx-xx-xxx	Mise à jour PDZA	-	-	-	40 000
01-243-40-800	Revenus de gestion - Carrières et sablières	15 000	4 480	15 000	-
01-372-10-800	Subvention - FRR	25 900	82 561	103 709	22 000
xx-xxx-xx-xxx	Subvention FRR- Volet Signature	-	-	48 071	275 000
xx-xxx-xx-xxx	Subvention- Climat municipalité phase 2	-	-	-	221 000
xx-xxx-xx-xxx	Subvention -Bornes électriques	-	-	-	45 000
01-372-40-300	Redevances ressources naturelles	64 874	62 828	56 282	83 771
xx-xxx-xx-xxx	Subvention citerne	-	-	-	12 997
xx-xxx-xx-xxx	Subvention mobilité durable	-	-	26 997	-
01-381-62-101	Subvention - Partage des actifs -Conseillère enviro	41 458	18 942	35 000	6 500
01-381-62-419	Subvention - Plan de gestion des milieux naturels	83 100	34 112	34 112	-
	Autres revenus Urbanisme et géomatique	231 582	204 496	321 451	708 518
	Revenus Urbanisme	234 085	206 999	323 954	740 324
01-111-35-110	Quote-part Inspection règlements MRC	-	-	-	-
01-381-62-100	Subvention - FRR	7 809	5 452	7 561	8 087
	Autres revenus Inspection règlements MRC	7 809	5 452	7 561	8 087
	Revenus Inspection règlements MRC	7 809	5 452	7 561	8 087
	Grand total des revenus	241 894	212 450	331 516	748 411
DÉPENSES					
02-610-40-110	Salaires et charges sociales	120 485	119 726	180 598	190 824
02-610-40-414	Service administratif	10 000	6 807	6 807	-
02-610-40-290	Association professionnelle	1 500	578	578	2 000
02-610-40-310	Frais de déplacement	5 000	2 604	3 907	5 000
02-610-40-349	Formation	3 000	1 102	3 000	2 000
02-610-40-410	Service professionnel	-	-	-	-
02-610-40-671	Équipement informatique	1 000	-	1 000	-
02-610-40-112	Plan gestion milieux naturels	83 100	34 112	34 112	-
xx-xxx-xx-xxx	Fond de biodiversité	100 000	-	14 500	14 500
02-610-40-419	Projet Signature Innovation	-	-	-	170 000
xx-xxx-xx-xxx	Concours Gagne un arbre	-	1 970	1 970	-
xx-xxx-xx-xxx	Inventaire stratégie réduction GES	-	33 850	48 071	-
xx-xxx-xx-xxx	Bornes électriques	-	-	-	90 000
xx-xxx-xx-xxx	Mobilité durable	-	-	73 500	-
xx-xxx-xx-xxx	Projet pilote - Service d'aménagement et d'entretien	-	-	-	281 000
02-610-40-675	PDZA - Mise en œuvre	10 000	-	10 000	25 000
xx-xxx-xx-xxx	Application règlement déboisement	-	-	-	5 000
02-610-40-725	Investissement - Citerne	20 000	-	-	15 000
	Charges Urbanisme	354 085	200 750	378 043	800 324

PARTIE I E
AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
02-610-35-112	Rém. et charges sociales - Inspection des règlements MRC	7 809	5 452	7 561	8 087
	Charges Inspection règlements MRC	7 809	5 452	7 561	8 087
	Grand total des charges	361 894	206 202	385 605	808 411
	Excédent (déficit) de fonctionnement	(120 000)	6 249	(54 089)	(60 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
	Appropriation de surplus	20 000	-	50 000	60 000
	Appropriation de surplus - Fond de biodiversité	-	-	14 500	
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Urbanisme	20 000	-	64 500	60 000
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Inspection règlements MRC	-	-	-	-
	Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	20 000	-	64 500	60 000
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(100 000)	6 249	10 411	-

PARTIE II

ÉVALUATION FONCIÈRE

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-20-100	Quote-part Évaluation foncière	523 988	392 991	523 988	512 216
01-234-10-100	Demande de révision	2 500	575	1 000	2 500
01-279-20-815	Autres	-	242	242	-
	Autres revenus Évaluation foncière	2 500	817	1 242	2 500
	Revenus Évaluation foncière	526 488	393 808	525 230	514 716
DÉPENSES					
02-150-20-110	Salaires et charges sociales	409 503	295 752	412 200	467 731
02-150-01-417	Honoraires- Analyse supplémentaires	24 000	-	24 000	-
02-150-20-310	Frais de déplacement - Évaluation	16 000	9 415	12 553	15 000
02-150-20-331	Téléphone - Évaluation	-	-	-	-
02-150-20-349	Formation - Évaluation	3 000	294	500	3 000
02-150-20-412	Service professionnel - Juridique	4 000	299		
02-150-20-417	Service professionnel - Évaluation	37 735	28 372	37 735	37 735
02-150-20-494	Cotisation et abonnement	300	-	300	300
02-150-20-650	Vêtement - Évaluation	1 200		1 200	1 200
02-150-20-670	Fourniture de bureau - Évaluation	1 500	5 080	5 080	1 500
02-150-20-671	Système informatique	2 000		2 000	2 000
02-150-20-673	Logiciel informatique	22 000	33 655	44 000	35 000
02-610-20-999	Remboursement - Demande de révision	1 250		1 250	1 250
02-150-00-725	Investissement - Équipement	4 000		-	10 000
	Charges Évaluation foncière	526 488	372 866	540 818	574 716
	Excédent (déficit) de fonctionnement	(0)	20 942	(15 588)	(60 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
03-610-20-900	Apropriation de surplus libre		-	22 000	60 000
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Évaluation foncière	-	-	22 000	60 000
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(0)	20 942	6 412	-

PARTIE III COURS D'EAU

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-48-100	Quote-part Cours d'eau	153 324	114 993	153 324	149 122
01-231-46-300	Cours d'eau - Refacturation	15 000	7 616	15 000	15 000
xx-xxx-xx-xxx	Bandes riveraines			16 667	16 667
01-231-46-300	Autres revenus	-	-	-	5 000
	Autres revenus Cours d'eau	15 000	7 616	31 667	36 667
	Revenus Cours d'eau	168 324	122 609	184 991	185 789
DÉPENSES					
02-460-48-110	Salaires et charges sociales	69 974	49 922	68 908	72 439
02-190-80-495	Cours d'eau - Refacturation	15 000	6 114	15 000	15 000
02-460-48-290	Association professionnelle - Cours d'eau	350	332	350	350
02-460-48-310	Frais de déplacement - Cours d'eau	3 000	904	3 000	3 000
02-460-48-525	Entretien du véhicule	2 000	1 050	2 000	2 000
02-460-48-340	Formation - Cours d'eau	1 000	661	1 000	1 000
02-460-48-400	Entrepreneurs	68 000	32 205	68 000	65 000
02-460-48-459	Ingénieurs, arpenteurs, environnement	7 000	5 425	7 000	5 000
xx-xxx-xx-xxx	Services professionnels et juridiques		624		
02-460-48-620	Matières brutes non comestibles - Cours d'eau	2 000	1 009	2 000	2 000
xx-xxx-xx-xxx	Bandes riveraines			12 216	20 000
xx-xxx-xx-xxx	Travaux Défense nationale				25 000
xx-xxx-xx-xxx	Investissement - Véhicule	-	-	-	45 000
	Charges Cours d'eau	168 324	98 246	179 474	255 789
	Excédent (déficit) de fonctionnement	0	24 363	5 517	(70 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
xx-xxx-xx-xxx	Affectations - Fonds d'urgence	-			25 000
xx-xxx-xx-xxx	Appropriation de surplus libre	-	-	-	45 000
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Cours d'eau	-	-	-	70 000
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	24 363	5 517	-

PARTIE IV A

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

		Budget 2020	Cumulatif au 30-09-2020	Estimé au 31-12-2020	Budget 2021
01-111-70-400	Quote-part Développement économique	1 943	1 943	1 943	2 403
REVENUS					
01-234-60-490	Revenus d'activités - Développement économique	25 500	2 235	10 000	25 500
01-278-00-003	Contribution démarche de revitalisation	40 000		30 000	10 000
XX-XXX-XX-XXX	Subvention salariale				300 000
XX-XXX-XX-XXX	Subvention Desjardins Incubation				20 000
01-372-20-970	Subvention revitalisation		12 086	38 000	
01-372-10-500	Subvention - STA	14 000	7 772	7 772	8 000
XX-XXX-XX-XXX	Subvention légalisation cannabis		33 366	33 366	
XX-XXX-XX-XXX	Revenus mobilisation et diversité		40 996	40 996	100 000
01-372-10-200	Subvention - FRR	915 771	457 552	698 837	343 500
XX-XXX-XX-XXX	Frais de gestion fonds				10 000
XX-XXX-XX-XXX	Frais de gestion fonds				15 000
XX-XXX-XX-XXX	QP Odanak - soutien aux entreprises				3 000
01-279-70-990	Autres revenus-Placement	-	1 740	1 740	120 000
	Autres revenus Développement économique	995 271	555 746	860 710	955 000
	Revenus Développement économique	997 214	557 689	862 653	957 403
01-111-30-410	Quote-part Développement des territoires	1 030	1 030	1 030	1 931
01-381-62-102	Subvention - Appui à la coopération (conseiller développement communauté)	50 000	11 545	25 000	25 000
01-381-69-811	Subvention - FRR	388 300	228 576	241 650	380 800
	Autres revenus Développement des territoires	438 300	240 121	266 650	405 800
	Revenus Développement des territoires	439 330	241 151	267 680	407 731
	Grand total des revenus	1 436 544	798 840	1 130 333	1 365 134
DÉPENSES					
02-621-70-110	Salaires et charges sociales	414 500	235 636	327 775	519 305
02-621-70-414	Service administratif	10 000	-	-	-
02-621-70-310	Déplacement - Développement économique	8 500	3 412	4 550	7 000
02-621-70-339	Association professionnelle	3 200	1 087	1 087	3 000
02-621-70-341	Formation - Développement local et économique	5 000	1 496	1 496	6 000
02-621-70-497	Cotisation et abonnement	500	-	-	500
02-621-70-525	Activité et matériel promotionnel	2 000	3 029	3 029	2 000
02-621-70-671	Équipement informatique	2 000	419	419	-
02-621-70-410	Honoraires professionnels - Développement économique	23 500	1 791	8 000	23 500
02-621-00-419	Dépenses - Démarche de revitalisation	87 000	12 086	77 840	-
02-621-70-415	Entente - Pôle économie sociale (accomp.+ ser. conseil)	10 000	10 000	10 000	10 000
02-621-70-416	Ententes développement social	8 500	8 173	8 173	4 500
XX-XXX-XX-XXX	ARDECQ				5 000
02-621-70-900	Entente - Place aux jeunes plus	5 000	-	5 000	5 000
02-621-70-970	Entente - CDC	10 000	10 000	10 000	10 000
02-621-70-417	Entente - Office de tourisme (prédémarrage)	10 000	10 000	10 000	

PARTIE IV A
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

		Budget 2020	Cumulatif au 30-09-2020	Estimé au 31-12-2020	Budget 2021
02-621-70-459	Entente sectorielle concertation	13 577	13 577	13 577	13 578
02-621-70-492	Entente agroalimentaire	4 670	4 667	4 670	-
02-621-70-494	Cotisation - Office de tourisme	95 000	95 000	95 000	
02-621-70-996	Incubation et accélération	50 000		20 000	40 000
02-621-71-459	Espace d'accélération et croissance	18 667		18 667	17 420
02-621-71-419	Service recrutement international	5 000		-	5 000
02-621-72-419	Attraction et rétention de main d'œuvre	50 000	4 000	36 000	-
XX-XXX-XX-XXX	Économie circulaire				15 000
02-621-70-496	Programme d'investissement stratégique	100 000	60 000	100 000	30 000
XX-XXX-XX-XXX	Honoraires professionnels- Support aux entreprises	-	-	-	-
02-621-72-459	Fonds local de solidarité	600		600	600
02-621-70-499	Programme d'économie sociale	15 000		15 000	10 000
02-621-70-500	Programme jeunes entrepreneurs	15 000		15 000	10 000
XX-XXX-XX-XXX	Programme mobilisation et diversité		40 996	40 996	100 000
XX-XXX-XX-XXX	Programme légalisation cannabis		33 366	33 366	
02-620-70-510	FIANY	30 000	10 000	10 000	-
	Charges Développement économique	997 214	558 735	870 245	837 403
02-620-74-120	Salaires et charges sociales	83 030	67 825	103 516	85 731
02-620-74-310	Frais de déplacement	3 000	205	2 000	2 000
02-620-74-494	Projets majeurs	33 300	25 015	25 015	-
02-690-74-349	Projets locaux	320 000	158 828	158 828	320 000
	Charges Développement des territoires	439 330	251 873	289 359	407 731
	Grand total des charges	1 436 544	810 608	1 159 604	1 245 134
	Excédent (déficit) de fonctionnement	0	(11 767)	(29 271)	120 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
	Affectation de surplus libre	-	-	-	(120 000)
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Développement économique	-	-	-	(120 000)
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Développement des territoires	-	-	-	-
	Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	-	-	-	(120 000)
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	(11 767)	(29 271)	-

PARTIE IV B

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

		Budget 2020	Cumulatif au 30-09-2020	Estimé au 31-12-2020	Budget 2021
--	--	----------------	----------------------------	-------------------------	----------------

REVENUS

01-111-76-100	Quote-part Développement culturel	2 279	2 279	2 279	1 016
01-231-79-210	Entente - MRC Bécancour - Culture	34 319	26 135	34 319	34 811
01-273-00-000	Contribution - Odanak	700	774	774	700
01-278-00-000	Contribution - Fonds culturel nicole	1 000	-	1 000	1 000
01-381-79-200	FRR - Culture	80 000	61 250	100 000	62 000
01-381-79-849	Subvention - Entente de développement (MCC)	60 000	49 343	60 000	32 000
	Autres revenus Développement culturel	176 019	137 501	196 093	130 511
	Revenus Développement culturel	178 298	139 780	198 372	131 527

Grand total des revenus	178 298	139 780	198 372	131 527
--------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

DÉPENSES

02-702-50-110	Salaires et charges sociales	85 798	61 446	84 688	87 027
02-620-76-670	Plan d'action entente culturelle	60 000	49 343	60 000	32 000
02-702-50-311	Frais de déplacement - Culture	2 500	689	2 500	2 500
02-702-50-320	Projets ententes précédentes	-	-	-	-
02-702-50-520	Politique de soutien - GDC	20 000	1 360	20 000	-
02-702-50-971	Politique de soutien - CALQ	10 000	-	10 000	10 000
02-702-50-690	Divers-spectacles aînés		10 216	10 216	
02-702-50-690	Divers- Murale		10 000	10 000	
	Charges Développement culturel	178 298	133 054	197 404	131 527

Excédent (déficit) de fonctionnement	-	6 726	968	-
---	----------	--------------	------------	----------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

	Appropriation de surplus libre- spectacle aînés	-	-	10 216	-
	Éléments de la conciliation à des fins fiscales Développement culturel	-	-	10 216	-

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	6 726	11 184	-
---	----------	--------------	---------------	----------

PARTIE IV C

PROMOTION TERRITOIRE ET TOURISME

	Budget 2021
REVENUS	
Quote-part Promotion du territoire	3 595
Subvention EEC et DJT	5 000
Communication	16 667
Quote-part utilisation- Agent de communication	4 000
Subvention communauté d'Odanak	5 000
Autres revenus	414
FRR	159 390
Autres revenus Promotion territoire	190 471
Revenus Promotion du territoire	194 065
DÉPENSES	
Salaires et charges sociales	114 515
Salaires- accueil	10 000
Mise en œuvre - Plan de développement touristique	30 000
Cotisations membership	4 100
Frais de déplacements	450
Promotions	35 000
Charges Promotion territoire	194 065
Excédent (déficit) de fonctionnement	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	-
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-

PARTIE V

FIBRE OPTIQUE

	Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS				
Quote-part Fibre optique	26 000	19 500	26 000	26 000
DÉPENSES				
Entretien réseau fibre optique (poteaux)	25 000	17 002	22 670	25 000
Entretien réseau fibre optique (service internet)	1 000	-	1 000	1 000
Charges Fibre optique	26 000	17 002	23 670	26 000
Excédent (déficit) de fonctionnement	-	2 498	2 330	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Éléments de la conciliation à des fins fiscales Fibre optique	-	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	2 498	2 330	-

PARTIE VI
COTISATION FQM

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-111-10-300	Quote-part Cotisation FQM	27 447	27 447	27 447	28 530
DÉPENSES					
02-110-10-494	Cotisation FQM	27 447	27 774	27 774	28 530
Charges Cotisation FQM		27 447	27 774	27 774	28 530
Excédent (déficit) de fonctionnement		(0)	(327)	(327)	-
CONCILIATION A DES FINS FISCALES					
Éléments de la conciliation à des fins fiscales Cotisation FQM		-	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales		(0)	(327)	(327)	-

PARTIE VII INSPECTION MUNICIPALE

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS					
01-112-35-100	Quote-part Inspection	134 566	100 925	134 566	124 191
XX-XXX-XX-XXX	Mandats supplémentaires		31 208	31 208	-
XX-XXX-XX-XXX	Inspection St-Louis de Blandford		12 000	12 000	20 000
01-231-62-410	Revenus déplacement - Inspection	2 000	2 682	2 000	2 000
01-231-62-500	Service d'inspection - Installation fosse	500	-	500	500
XX-XXX-XX-XXX	Subvention salariale				2 500
01-279-35-980	Autres revenus		510	510	
	Autres revenus Inspection municipale	2 500	46 400	46 218	25 000
	Revenus Inspection municipale	137 066	147 325	180 784	149 191
DÉPENSES					
02-610-35-110	Salaires et charges sociales	123 816	88 569	122 250	129 191
XX-XXX-XX-XXX	Salaire étudiant				6 000
02-610-35-290	Association professionnelle - Inspection	1 500	961	1 500	1 500
02-610-35-320	Frais de déplacement - Inspection	3 000	3 000	3 000	3 000
02-610-35-345	Formation - Inspection	3 000	746	3 000	3 000
02-610-35-650	Vêtement - Inspection	750	-	750	500
02-610-35-671	Service professionnel - Inspection	-		-	-
XX-XXX-XX-XXX	Équipement informatique				1 000
02-610-35-673	Logiciel informatique - Inspection	5 000	3 129	5 000	5 000
	Charges Inspection municipale	137 066	96 405	135 500	149 191
	Excédent (déficit) de fonctionnement	0	50 920	45 284	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
	Grand total des éléments de la conciliation à des fins fiscales	-	-	-	-
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	50 920	45 284	-

PARTIE VIII

PROJET BIBLIOTHÈQUES

	Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS				
Quote-part Bibliothèques	48 839	17 909	48 839	48 156
Subvention - Ministre culture projet bibliothèques	19 186	20 747	19 186	18 166
Revenus Projet bibliothèques	68 025	38 656	68 025	66 322
DÉPENSES				
Interets sur prêts - Bibliothèques	37 925	38 656	37 925	35 122
Charges Projet bibliothèques	37 925	38 656	37 925	35 122
Excédent (déficit) de fonctionnement	30 100	-	30 100	31 200
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Capital - Subvention bibliothèques	32 200		32 200	33 400
Capital - Prêt bibliothèques	(62 300)		(62 300)	(64 600)
Éléments de la conciliation à des fins fiscales - Projet bib	(30 100)	-	(30 100)	(31 200)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	-	0	-

PARTIE IX TRANSPORT COLLECTIF

	Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Budget 2021
REVENUS				
Quote-part Transport collectif	58 500	58 500	58 500	49 870
Transport collectif	-	94 121	94 121	-
Autres revenus				8 630
Autres revenus Transport collectif	-	94 121	94 121	8 630
Revenus - Transport collectif	58 500	152 621	152 621	58 500
DÉPENSES				
Transport collectif	58 500	152 621	152 621	98 500
Charges Transport collectif	58 500	152 621	152 621	98 500
Excédent (déficit) de fonctionnement	-	-	-	(40 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Appropriation de surplus accumulé				40 000
Éléments de la conciliation à des fins fiscales Transport collectif	-	-	-	40 000
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

PARTIE X
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
FONDS LOCAL SOLIDARITÉ (FLS)

	Budget 2020	Cumulatif au 30-09-2020	Estimé au 31-12-2020	Budget 2021
REVENUS				
Aucune quote-part	-	-	-	-
Revenus d'intérêts prêts	-	12 316	16 421	-
Autres revenus Fonds local	-	12 316	16 421	-
Revenus Fonds local	-	12 316	16 421	-
DÉPENSES				
Charges Fonds local	-	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement	-	12 316	16 421	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Affectation - Fonds réservé	-	12 316	16 421	-
Éléments de la conciliation à des fins fiscales Fonds local	-	12 316	16 421	-
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

PARTIE XI
INSECTES PIQUEURS

		Budget 2020	Cumulatif au 30 sept.	Estimé au 31 déc.	Prévision Budgetaire 2021
REVENUS					
01-112-00-000	Quote-part Insectes piqueurs	315 281	282 847	315 281	158 122
01-234-87-000	Revenus - Insectes piqueurs	11 958	11 958	11 958	11 958
Revenus Insectes piqueurs		327 239	294 805	327 239	170 080
DÉPENSES					
02-470-00-000	Dépenses - Insectes piqueurs	327 239	294 805	327 239	170 080
Charges - Insectes piqueurs		327 239	294 805	327 239	170 080
Excédent (déficit) de fonctionnement		-	-	-	-
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Éléments de la conciliation à des fins fiscales - Insectes piqueurs		-	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales		-	-	-	-

QUOTES-PARTS - RÉSUMÉ

Description	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
<i>I A - Administration générale</i>			
Quote-part Législation	178 550,00 \$	193 059,00 \$	172 500,00 \$
Quote-part Gestion financière et administrative	392 633,00 \$	441 300,00 \$	480 463,05 \$
Quote-part Centre administratif	82 200,00 \$	90 571,00 \$	83 336,59 \$
Quote-part Renovations	48 100,00 \$	46 533,00 \$	45 470,93 \$
	701 483,00 \$	771 463,00 \$	781 770,57 \$
<i>I B - Prévention incendie</i>			
Quote-part Prévention incendie	45 578,00 \$	47 371,00 \$	50 964,90 \$
	45 578,00 \$	47 371,00 \$	50 964,90 \$
<i>I C - Service de géomatique</i>			
Quote-part Géomatique	26 943,00 \$	1 551,00 \$	27 901,40 \$
	26 943,00 \$	1 551,00 \$	27 901,40 \$
<i>I D - Programme de rénovation</i>			
Aucune quote-part	- \$	- \$	- \$
	- \$	- \$	- \$
<i>I E - Aménagement</i>			
Quote-part Urbanisme	1 593,00 \$	2 503,00 \$	31 805,93 \$
Quote-part Inspection règlements MRC	7 673,00 \$	- \$	- \$
	9 266,00 \$	2 503,00 \$	31 805,93 \$
<i>II - Évaluation foncière</i>			
Quote-part Évaluation foncière	488 970,00 \$	523 988,00 \$	512 216,27 \$
	488 970,00 \$	523 988,00 \$	512 216,27 \$
<i>III - Cours d'eau</i>			
Quote-part Cours d'eau	149 035,00 \$	153 324,00 \$	149 121,64 \$
	149 035,00 \$	153 324,00 \$	149 121,64 \$
<i>IV A - Promotion et développement économique</i>			
Quote-part Développement économique	4 732,00 \$	1 943,00 \$	2 402,90 \$
Quote-part Développement des territoires	26 321,00 \$	1 030,00 \$	1 931,46 \$
	31 053,00 \$	2 973,00 \$	4 334,36 \$

QUOTES-PARTS - RÉSUMÉ

Description	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
IV B - Développement culturel			
Quote-part Développement culturel	32 448,00 \$	2 278,89 \$	1 015,92 \$
	32 448,00 \$	2 278,89 \$	1 015,92 \$
IV C - Promotion du territoire			
Quote-part Promotion du territoire	- \$	- \$	3 594,77 \$
	- \$	- \$	3 594,77 \$
V - Fibre optique			
Quote-part Fibre optique	32 000,00 \$	26 000,00 \$	26 000,00 \$
	32 000,00 \$	26 000,00 \$	26 000,00 \$
VI - Cotisation FQM			
Quote-part Cotisation FQM	23 075,00 \$	27 447,00 \$	28 530,13 \$
	23 075,00 \$	27 447,00 \$	28 530,13 \$
VII - Inspection municipale			
Quote-part Inspection	126 489,00 \$	134 566,00 \$	124 190,78 \$
	126 489,00 \$	134 566,00 \$	124 190,78 \$
VIII - Projet bibliothèque			
Quote-part Bibliothèques	48 190,00 \$	48 839,00 \$	48 155,68 \$
	48 190,00 \$	48 839,00 \$	48 155,68 \$
IX - Transport collectif			
Quote-part Transport collectif	55 000,00 \$	58 500,00 \$	49 870,00 \$
	55 000,00 \$	58 500,00 \$	49 870,00 \$
X - FLI			
Aucune quote-part	- \$	- \$	- \$
	- \$	- \$	- \$
XI - Insectes piqueurs			
Quote-part Insectes piqueurs	315 281,00 \$	315 281,00 \$	- \$
Montant non modifié pour une base comparative	315 281,00 \$	315 281,00 \$	- \$
	2 084 811 \$	2 116 085 \$	1 839 472 \$

MRC de Nicolet-Yamaska

Quotes-parts - Détaillées par municipalité

Exercice 2021

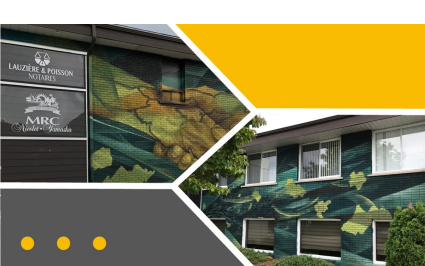
Partie I							Partie II	Partie III	
Législation	Gestion financière et administrative	Centre administratif	Rénovations	Prévention incendie	Géomatique	Urbanisme	Évaluation foncière	Cours d'eau	
Colonne1	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne10	Colonne13	Colonne14
Aston-Jonction	3 390	9 442	1 638	894	1 002	548	625	9 350	3 887
Baie-du-Febvre	11 846	32 995	5 723	3 123	3 500	1 916	2 184	28 260	14 404
Grand-Saint-Esprit	3 839	10 694	1 855	1 012	1 134	621	708	11 251	4 177
La Visitation-de-Yamaska	4 941	13 762	2 387	1 302	1 460	799	911	14 388	6 327
Nicolet	52 638	146 614	25 430	13 875	15 552	8 514	9 706	131 787	14 344
Pierreville	14 356	39 987	6 936	3 784	4 242	2 322	2 647	54 428	11 361
Saint-Célestin (paroisse)	6 644	18 505	3 210	1 751	1 963	1 075	1 225	20 063	11 680
Saint-Célestin (village)	3 865	10 766	1 867	1 019	1 142	625	713	12 147	206
Sainte-Eulalie	9 333	25 995	4 509	2 460	2 757	1 510	1 721	28 927	12 529
Saint-Elphège	4 438	12 361	2 144	1 170	1 311	718	818	10 363	6 043
Saint-François-du-Lac	10 137	28 234	4 897	2 672	2 995	1 640	1 869	49 059	9 469
Saint-Léonard-d'Aston	15 843	44 126	7 654	4 176	4 681	2 562	2 921	50 409	12 551
Sainte-Monique	5 309	14 786	2 565	1 399	1 568	859	979	15 827	8 645
Sainte-Perpétue	8 689	24 201	4 198	2 290	2 567	1 405	1 602	24 170	10 914
Saint-Wenceslas	8 628	24 030	4 168	2 274	2 549	1 395	1 591	28 742	11 712
Saint-Zéphirin-de-Courval	8 604	23 965	4 157	2 268	2 542	1 392	1 586	23 044	10 873
	172 500	480 463	83 337	45 471	50 965	27 901	31 806	512 216	149 122

MRC de Nicolet-Yamaska

Quotes-parts - Détaillées par

Exercice 2021

	Partie IV				Partie V	Partie VI	Partie VII	Partie VIII	Partie IX	Partie XI	
	Développement économique	Développement des territoires	Développement culturel	Déveppement territoire et tourisme	Fibre optique	Cotisation FQM	Inspection	Bibliothèques	Transport collectif	Insectes piqueurs	TOTAL
Colonne1	Colonne15	Colonne16	Colonne17	Colonne172	Colonne18	Colonne19	Colonne20	Colonne21	Colonne22	Colonne23	Colonne25
Aston-Jonction	45	36	19	75	0	1 061	3 713	0	1 078		36 803
Baie-du-Febvre	115	92	49	192	1 771	1 605	7 575	13 987	2 394		131 731
Grand-Saint-Esprit	51	41	21	85	1 250	1 061	4 276	0	1 213		43 289
La Visitation-de-Yamaska	42	34	18	70	1 321	1 061	3 651	0	815		53 289
Nicolet	836	672	353	1 395	4 424	6 223	0	0	21 189		453 552
Pierreville	219	176	93	366	1 934	2 555	19 140	0	5 494		170 040
Saint-Célestin (paroisse)	69	56	29	116	1 432	1 065	0	0	1 499		70 382
Saint-Célestin (village)	80	64	34	133	1 251	1 061	6 578	0	2 161		43 712
Sainte-Eulalie	105	85	45	176	1 607	1 334	8 580	0	0		101 673
Saint-Elphège	37	29	15	61	1 289	1 061	2 372	0	684		44 914
Saint-François-du-Lac	187	150	79	312	1 659	2 265	18 158	0	4 928		138 710
Saint-Léonard-d'Aston	248	199	105	0	2 031	2 825	20 870	21 573	0		192 774
Sainte-Monique	58	47	25	98	1 345	1 061	4 688	0	1 298		60 557
Sainte-Perpétue	106	85	45	177	1 565	1 467	8 544	0	2 459		94 484
Saint-Wenceslas	120	96	51	200	1 561	1 579	9 277	12 596	2 920		113 489
Saint-Zéphirin-de-Courval	84	67	35	139	1 560	1 245	6 769	0	1 739		90 069
	2 403	1 931	1 016	3 595	26 000	28 530	124 191	48 156	49 870	-	1 839 472



SERVICES D'INSPECTION INCENDIE

SOMMES À PRÉVOIR

Municipalité	Nombre de bâtiments 2021	Nombre d'heures estimées 2021	Budget utilisation 2021
Aston-Jonction	2	14	600 \$
Baie-du-Febvre	8	56	2 100 \$
La Visitation-de-Yamaska	2	14	600 \$
Nicolet	48	340	12 600 \$
Pierreville	10	70	2 600 \$
Sainte-Eulalie	8	56	2 100 \$
Saint-Elphège	2	14	600 \$
Sainte-Perpétue	4	28	1 100 \$
Saint-François-du-Lac	8	56	2 100 \$
Saint-Wenceslas	6	42	1 600 \$
Saint-Zéphirin-de-Courval	3	21	900 \$
Village de Saint-Célestin	2	14	600 \$
Total	103	725	27 500 \$

* Incluant les risques moyens et suivi de dossier

Carte des emplacements suggérés pour l'installation de bornes de recharge dans la MRC de Nicolet-Yamaska

